

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2025	4
D1 Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire)	4
Finances :	
D2 - Compte financier unique 2024 - Budget principal et budgets annexes (M. Guiho)	7
D3 - Affectation du résultat 2024 - Budget principal Ville (M. Guiho)	24
D4 - Affectation du résultat 2024 - Budget annexe Assainissement (M. Guiho)	25
D5 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025 (M. Guiho)	26
 A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2020-2026	
Urbanisme et développement durable :	
D6 - Site Patrimonial Remarquable - Approbation de la modification du règlement (M. Chappet).....	36
 B. DOSSIERS THÉMATIQUES	
Culture, patrimoine et cœur de ville :	
D7 - Médiathèque municipale - Programmation 2025 (M. Chappet)	38
D8 - Médiathèque municipale - Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social 2025-2030 (M. Chappet)	41
D9 - « SUNRISE MASS », concert du dimanche 18 mai 2025 - Convention de partenariat avec l'association Pizzicati (M. Chappet)	44
D10 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association culturelle Grand Écran (M. Chappet).....	45

Urbanisme et développement durable :

D11 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 261 - Allée des Nymphéas (M. Chappet) 47

Affaires générales :

D12 - Responsabilité civile de la Ville - Indemnisation d'un sinistre (Mme Debarge)..... 48

Date de convocation : **28 février 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **28**

Nombre de présents : **17**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : **7**

Fabien BLANCHET à M. CHAPPET ; Médéric DIRAISON à M. Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean MOUTARDE à Marylène JAUNEAU ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : **2**

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : **2**

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Mme la Maire : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil municipal du jeudi 6 mars 2025.

J'annonce un certain nombre de procurations entre vacances, obligations professionnelles et décès familiaux : Fabien BLANCHET donne pouvoir à M. CHAPPET ; Médéric DIRAISON donne pouvoir à M. Matthieu GUIHO ; Pascale GARDETTE donne pouvoir à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL donne pouvoir à Catherine BAUBRI ; Jean MOUTARDE donne pouvoir à Marylène JAUNEAU ; Julien SARRAZIN donne pouvoir à Philippe BARRIERE ; Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX.

Absents : Houria LADJAL et Patrick BRISSET.

Je constate que le quorum de 15 personnes est atteint et je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Anne DELAUNAY.

À l'examen de l'ordre du jour, il y aura l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier, les délibérations, ainsi qu'une question orale déposée par Monsieur MARCH en temps et en heure.

En ce qui concerne le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2025, y a-t-il des demandes de correction ? Je n'en vois pas. Je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce procès-verbal est donc adopté ».

Procès-verbal adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (25) lors de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2025 :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Mme la Maire : « Nous allons d'abord commencer par la délibération N° 1 qui est le compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal ».

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2025.

Décision N° 4 du 3 février 2025 : Conclusion d'un bail professionnel avec le GRETA POITOU-CHARENTES, à compter du 10 février 2025, pour l'occupation des locaux d'une superficie de 108 m² situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély. Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer annuel de 675 € à compter du 1^{er} mars 2025. Pour le loyer du mois de février 2025, celui-ci est de 435 €. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA. En sus du loyer, le preneur s'acquittera d'une somme de 175 € par mois, à compter du mois de mars 2025, pour l'accès à la fibre dédiée.

Madame la Maire signale une erreur matérielle sur cette décision. Il est en effet indiqué « loyer annuel » au lieu de « loyer mensuel ». Une nouvelle décision sera prise le 7 mars 2025 pour corriger cette erreur matérielle.

Décision N° 5 du 3 février 2025 : Conclusion d'un avenant au bail professionnel, signé avec ENVOL FORMATION pour des locaux situés 6 Avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, à compter du 1^{er} février 2025. Le bail initial était consenti pour une surface louée de 290,50 m² moyennant un loyer mensuel de 1 590,60 €. A compter du 1^{er} février 2025, la surface louée par ENVOL FORMATION sera de 152 m² dont 116 m² soumis à loyer, soit un loyer de 725 € par mois. Les autres termes du contrat restent inchangés.

Décision N° 6 du 14 février 2025 : Dans le cadre de la valorisation des déchets, vente à la SAS RFN RECYCLAGE - 17400 FONTENET, de déchets ferreux pour un montant de 246,10 €.

Décision N° 7 du 14 février 2025 : Dans le cadre de l'enrichissement des collections de la médiathèque municipale, acceptation des dons suivants :

- l'œuvre « Ne me libère pas, je m'en charge » (portrait sur toile sur disque jaune 33 tours), réalisée en hommage à Noël Santon par l'artiste plasticienne sculpteur Agbée (Catherine Akpo) en décembre 2024 ;
- un Kamishibai et trois histoires associées, donnés le 6 février 2025 par l'association Lions Club dans le cadre de ses actions en faveur de l'accès à la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

Décision N° 8 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Laurence DE NADAI - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 9 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Vincent JEDAT - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 10 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Jean-Luc JOURDAIN - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 11 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Dr Jean-Claude PLASSERAUD-DESGRANGES - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 12 du 24 février 2025 : Maison de Santé Pluridisciplinaire - Avenant N° 1 au bail professionnel conclu le 13 décembre 2024 avec le Hervé BOCCARD - Augmentation du loyer de base de 75 € (hors actualisation 2025) à compter du 1^{er} mars 2025 suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Les autres articles du bail demeurent inchangés.

Décision N° 13 du 25 février 2025 : Conclusion d'un bail avec le professionnel de santé Mme Amandine SECQ, qualifié en Médecin Généraliste, inscrit au Tableau départemental de l'Ordre de « médecins spécialistes de pathologie cardio-vasculaire » de Charente-Maritime sous le numéro RPPS (répertoire partagé des professionnels de santé) : 10100964906, pour l'occupation d'un bureau d'environ 20 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Source à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2031. Le bail est conclu pour une période de six ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 575 €, l'indice de base des loyers des activités tertiaires (ILAT) à retenir pour la révision étant celui du 3^{ème} trimestre 2024 : 137,12.

Marché de travaux :

Objet du marché : Aménagement de trottoirs et accessibilité de l'espace public - Programme 2025 (Accord cadre à bons de commande)

. Date du marché : 17/02/2025

. Montant du marché : 89 000 € HT

. Attributaire : SEC TP - 17770 SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

Mme la Maire : « Décision N° 4 du 3 février 2025 – Il s’agit de la conclusion d’un bail professionnel avec le G.R.E.T.A. POITOU-CHARENTES, qui vient d’obtenir le marché du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour le territoire, en ce qui concerne la formation « savoirs de base » pour les demandeurs d’emploi indemnisés et non indemnisés, à compter du 10 février 2025, pour l’occupation des locaux d’une superficie de 108 m² situés à l’Espace formation, 6 avenue Pasteur à Saint-Jean-d’Angély. Le bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer ; alors, il y a une petite coquille que l’on va corriger dès demain. Ce n’est pas le loyer annuel, mais bien le loyer mensuel de 675 € à compter du 1^{er} mars 2025. Pour le mois de février, il sera de 435 € puisque le mois est en partie commencé. Le preneur s’acquittera en outre d’une somme de 175 € par mois, à compter du mois de mars 2025, pour l’accès à la fibre optique.

Décision N° 5 du 3 février 2025 – Conclusion d’un avenant de bail professionnel, signé avec Envol Formation pour des locaux situés 6 avenue Pasteur à compter du 1^{er} février 2025. Le bail initial était consenti pour une surface louée de 290,50 m² moyennant un loyer mensuel de 1 590,60 €. À compter du 1^{er} février 2025, la surface louée par Envol Formation sera de 152 m² dont 116 m² soumis à loyer, soit un loyer de 725 € par mois.

Décision N° 6 du 14 février 2025 – Dans le cadre de la valorisation des déchets, vente à la SAS RFN Recyclage à Fontenet, de déchets ferreux pour un montant de 246,10 €.

Décision N° 7 du 14 février 2025 – Dans le cadre de l’enrichissement des collections de la médiathèque municipale, acceptation des dons suivants :

- L’œuvre « Ne me libère pas, je m’en charge » (portrait sur toile sur disque jaune 33 tours), réalisée en hommage à Noël Santon par l’artiste plasticienne sculpteur Agbée en décembre 2024.
- Un Kamishibai et trois histoires associées, donnés le 6 février 2025 par l’association Lions Club dans le cadre de ses actions en faveur de l’accès à la lecture et de la lutte contre l’illettrisme.

Ensuite, un certain nombre de décisions concernant des avenants pour les locataires de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Augmentation du loyer de base de 75 € suite aux travaux de modernisation des équipements liés à la téléphonie et à la fibre. Effectivement, nous avons préféré équiper la Maison de Santé d’une fibre optique collective, qui permet aux médecins de payer moitié moins cher.

Décision N° 8 – Elle concerne cet avenant avec le Dr Laurence DE NADAI.

Décision N° 9 – Même avenant pour le Dr JEDAT.

Décision N° 10 – Même avenant pour le Dr Jean-Luc JOURDAIN.

Décision N° 11 – Même avenant pour le Dr Jean-Claude PLASSERAUD-DESGRANGES.

Et décision N° 12 – Même avenant avec le Dr Hervé BOCCARD.

Décision N° 13 – C’est une excellente nouvelle pour la Ville de Saint-Jean-d’Angély : conclusion d’un bail professionnel de santé avec Madame Amandine SECQ, inscrite au tableau départemental de l’Ordre des médecins spécialistes en cardiologie, pour l’occupation d’un bureau d’environ 20 m² au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu’au 30 juin 2031. Le bail est conclu pour une période de six ans, consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 575 €. La bonne nouvelle est que nous avons un deuxième cardiologue qui arrive : une jeune cardiologue qui arrive à la Maison de Santé. Et peut-être qu’un autre médecin risque d’arriver dans les mois qui viennent.

Marché de travaux – Objet du marché : Aménagement de trottoirs et accessibilité de l'espace public – Programme 2025. Date du marché : 17/02/2025. Montant du marché : 89 000 € HT. Contributaire : SEC TP à Saint-Hilaire-de-Villefranche.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces décisions ? Je n'en vois pas ».

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 30 janvier 2025.

L'erreur matérielle signalée précédemment sur la décision N° 4 est bien prise en compte et sera corrigée par une nouvelle décision dès le 7 mars 2025.

Mme la Maire : « Nous allons passer au gros morceau de ce Conseil municipal, qui va examiner les comptes financiers uniques, puisque là il y a une réforme au niveau des comptes administratifs et comptes de gestion, et au débat d'orientation budgétaire. Et pour la délibération qui concerne le compte financier unique 2024, je passe la parole à Monsieur GUIHO ».

D2 - Compte financier unique 2024 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 1612-13 et 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu la délibération n° D12 du 09 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Ville de Saint-Jean-d'Angély depuis l'exercice 2023,

Vu le rapport de présentation du compte financier unique joint en annexe, concernant le budget principal et ses budgets annexes (salle de spectacle de l'EDEN, transport, assainissement, réseau de chaleur bois),

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Considérant que la collectivité expérimente à compter de l'exercice 2024 le compte financier unique.

Ce document, commun à l'ordonnateur et à son comptable, remplace le compte administratif et le compte de gestion, afin de gagner en lisibilité, en transparence des comptes et en simplification.

Ce document deviendra obligatoire pour toutes les collectivités à compter de l'exercice 2026.

Cette expérimentation intervient dès à présent car les prérequis sont mis en place :

- la révision des méthodes d'amortissement comptables (prorata temporis),

- l'adoption préalable de la norme budgétaire et comptable M57, à la place de la M14 (depuis l'exercice 2023),
- l'adoption d'un règlement budgétaire et financier fixant le cadre et les principales règles de gestion (délibération n° D12 du 09 mars 2023 précitée).

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire ne peut pas prendre part au vote et qu'il convient d'élire un Président de séance pour la remplacer,

Madame la Maire sort de la salle après la présentation du compte financier unique pour chacun des budgets.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Ville,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	979 441,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes – titres émis	9 660 158,77 €
Dépenses – mandats émis	9 049 006,81 €
Résultat de l'exercice	611 151,96 €
Résultat cumulé	1 590 593,43 €

Section d'investissement

Reprise de l'excédent 2023 Ville	174 921,47 €
<u>Réalisation exercice 2024</u>	
Recettes – titres émis	3 630 007,00 €
Dépenses – mandats émis	5 176 419,58 €
Résultat de l'exercice	-1 546 412,58 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 360 127,55 €
Dépenses	884 257,04 €
Résultat s/restes à réaliser	475 870,51 €
Besoin en financement	895 620,60 €
Excédent final de clôture	694 972,83 €

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe de la salle de spectacle de l'EDEN,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 EDEN	0 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	447 739,67 €
Dépenses – mandats émis	447 739,67 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 EDEN	-44 932,86 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	299 816,33 €
Dépenses – mandats émis	178 631,86 €
Résultat de l'exercice	121 184,47 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	7 150,00 €
Résultat s/restes à réaliser	- 7 150,00 €
Excédent d'investissement	69 101,61 €

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe transport,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 Transport	0 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	55 747,83 €
Dépenses – mandats émis	55 747,83 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 Transport	569,70 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	142,80 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	-273 856,85 €
Résultat s/restes à réaliser	0 €
Excédent d'investissement	712,50 €

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe assainissement,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Reprise du résultat 2023 Assainissement	29 937,81 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	290 736,43 €
Dépenses – mandats émis	261 308,28 €
Résultat de l'exercice	59 365,96 €

Section d'investissement

Reprise du résultat 2023 Assainissement	320 099,33 €
Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	411 041,69 €
Dépenses – mandats émis	684 898,54 €
Résultat de l'exercice	-273 856,85 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	4 105,00 €
Résultat s/restes à réaliser	- 4 105,00 €
Excédent d'investissement	42 137,48 €

Il est également proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget annexe réseau de chaleur bois,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section de fonctionnement

Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	0 €

Section d'investissement

Réalisation exercice 2024	
Recettes – titres émis	0 €
Dépenses – mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Restes à réaliser	
Recettes	0 €
Dépenses	44 469,90 €
Résultat s/restes à réaliser	- 44 469,90 €

M. GUIHO : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, en préambule, nous inaugurons cette année une présentation un petit peu différente par rapport aux années passées. Nous allons donc expérimenter le compte financier unique qui, en gros, par rapport à ce que nous connaissions auparavant, le document commun entre l'ordonnateur et le comptable, remplace en fait le compte administratif et le compte de gestion que nous avons l'habitude de présenter historiquement de façon séparée. L'objectif est de gagner en lisibilité, en transparence et aussi en simplification de présentation des comptes. De toute façon, ce document-là et cette présentation-là deviendront obligatoires pour toutes les collectivités à compter de l'exercice 2026. Nous allons donc vous présenter ce que nous appelons désormais le CFU, le compte financier unique, pour le budget principal bien évidemment, et puis aussi pour les budgets annexes.

En termes de présentation pour le budget principal, nous avons ce tableau synthétique qui relate l'ensemble des flux qui se sont déroulés d'un point de vue comptable et financier sur l'exercice 2024. Vous avez la section de fonctionnement et la section d'investissement bien évidemment, et sur chaque section vous avez les différents flux que je vais reprendre.

En termes de fonctionnement, en recettes, vous retrouvez le résultat de l'exercice 2023 qui avait été reporté au BP puis au budget exécuté, pour 979 000 €. Vous retrouvez ensuite les dépenses de fonctionnement pour 9 050 000 €, les recettes de fonctionnement pour 960 000 €. Et ça nous donne un résultat de l'exercice, quand vous prenez ces deux chiffres-là, dépenses moins recettes de l'exercice, de 611 151 € ; auquel vous ajoutez l'excédent de l'année précédente, pour arriver à un résultat de clôture 2024 en section de fonctionnement de 1 591 000 €.

Même exercice d'analyse des flux sur la section d'investissement. Reprise de l'excédent précédent de 175 000 €, des dépenses à hauteur de 5 175 000 € et des recettes de 3 630 000 €. Là, ça nous donne

un déficit globalement de l'exercice à 1 546 000 €. Quand on rajoute l'excédent précédent, ça nous fait un résultat en section d'investissement pour l'exercice 2024 de 1 372 000 €.

Nous arrivons dans la partie droite du tableau. Quand nous cumulons le fonctionnement et l'investissement, nous avons un résultat de clôture de l'exercice de 219 000 €. Lorsque nous ajoutons les restes à réaliser en investissement, pour 884 000 € de dépenses et 1 360 000 € de recettes, nous avons un excédent sur les restes à réaliser de 476 000 €. Le tout nous permet de présenter en 2024 un excédent et un résultat de clôture de 695 000 €.

Là, c'est la lecture globale, la photographie synthétique du budget tel qu'il s'est exécuté sur l'exercice 2024. Je vais désormais vous détailler un petit peu plus les éléments en fonction des différents chapitres.

Un tableau à nouveau récapitulatif, qui met en exergue la capacité de la Ville à dégager de la C.A.F. et donc à être en capacité de rembourser sa dette, c'est quand même un élément hyper important et sur lequel nous avons travaillé tout au long des dernières années pour être vigilants et ramener la capacité de la Ville de Saint-Jean-d'Angély dans des ratios qui soient plus conformes et acceptables à ceux qui étaient présents en 2014. En recettes, vous retrouvez les 9 630 000 € ; en dépenses réelles, les 8 526 000 €. Ce qui, quand on prend ces deux chiffres-là, nous permet de définir une C.A.F., une capacité d'autofinancement brute, à 1 103 000 €. Ce 1 103 000 € doit nous permettre de rembourser bien évidemment le capital de la dette, c'est-à-dire l'ensemble des encours bancaires qui sont souscrits par la collectivité. Pour l'exercice 2024, ceux-ci se sont élevés à 930 000 €. Ça nous donne donc une C.A.F. nette de 173 300 €. Je précise qu'au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la dette, donc l'ensemble des encours bancaires qui restent dus par la collectivité à ces établissements prêteurs, est de 5 514 000 €. Enfin quand vous divisez ce chiffre-là par la C.A.F. brute que je vous ai présentée auparavant, vous arrivez à un ratio de capacité de désendettement qui fait état de 5,18 années qui seraient nécessaires pour la collectivité, si on s'arrêtait là, pour rembourser l'ensemble de sa dette. Ce qui est un ratio très satisfaisant puisque nous sommes dans des niveaux assez bas en termes de préconisation par l'ensemble de nos agences et notamment la Cour des comptes. Nous sommes vraiment dans un niveau très bas. Nous commençons à avoir des alertes quand il faut entre 8 et 10 années à la collectivité pour rembourser ses emprunts.

Explication sur la C.A.F. nette de 173 000 € qui diminue cette année par rapport à l'exercice précédent puisque la C.A.F. nette en 2023 était de 467 000 €. Cette baisse s'explique notamment par trois points précis :

- L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement : 4 % notamment sur les fluides, puisque nous avons décidé cette année vraiment de revenir au paiement des fluides sur 12 mois sur l'exercice 2025, 12 mois annuels alors que précédemment on travaillait plutôt en 12 mois glissés, puisque le mois de décembre était plutôt normalement payé sur l'année N+1 et non pas sur l'année N. Cette année, nous avons décidé de payer l'ensemble des fluides de décembre sur l'année 2024, ce qui fait que globalement nous avons payé sur 13 mois, ce qui nous permettra d'avoir, j'allais dire une petite soupape sur 2025.
- Une diminution de 2,14 % des recettes. Par effet mécanique, si nous avons un petit peu plus de dépenses et moins de recettes, nous venons dégrader notre C.A.F.
- Et puis nous avons eu un projet important sur l'exercice, c'est la reprise de l'emprunt lié à la Maison de Santé Pluridisciplinaire. 300 000 € d'emprunt complémentaire, qui sont venus, j'allais dire bousculer un peu les équilibres que nous avons prévus au BP 2024. Mais c'est là aussi, un projet très structurant pour la Ville et qui ne vient pas du tout dégrader la santé financière de la collectivité puisque, je vous l'ai dit, nous sommes encore sous des ratios autour des 5 ans de capacité de remboursement de la dette, donc tout à fait acceptables et en phase avec les exigences des différentes analyses.

Quand nous zoomons sur les différents postes. Recettes de fonctionnement : quels sont les événements qui ont marqué l'exercice 2024 ? En termes de recettes, là aussi photographie globale,

vous avez au BP 10 565 000 € inscrits, et une réalisation à 9 660 000 €, et un léger retrait par rapport à 2023 de 2,13 %. Sur le graphique, vous retrouvez quelque chose d'assez classique dans les collectivités, en termes de contribution des différentes sources de recettes au budget de la Ville :

- Les impôts et taxes sont bien évidemment une des parties importantes qui permettent à la collectivité de constituer des recettes et d'alimenter ensuite la capacité à porter des projets et des dépenses.
- Et puis les dotations pour 20 %.

Avec ces deux postes, vous avez plus de 93 % de dotations et de taxes qui amènent du flux sur la section de fonctionnement.

Nous allons dérouler les chapitres assez rapidement. Je pourrai répondre à d'éventuelles questions dans la suite du Conseil.

En chapitre 13 : atténuation de charges. Nous avons un petit peu moins de recettes que prévu par rapport à 2023. Nous avons eu 24 000 € de recettes contre 75 000 en 2023. C'est lié aux situations des agents et à d'éventuels arrêts maladie. C'est plutôt bon signe puisque nous avons eu moins d'arrêts sur 2024 et donc moins de remboursements liés à ces absences-là.

Sur le chapitre 70 : vente de produits et de services. Nous sommes en augmentation, puisque nous avons 10 % de recettes complémentaires, pour un montant de recettes à 366 000 € contre 330 000 € sur l'exercice précédent. Les explications, vous les avez et je ne vais pas toutes les lister.

Nous poursuivons sur le chapitre 73 : impôts et taxes. Vous avez une recette qui fait plus 3 % à 6 996 000 € contre 6 792 000 € en 2023. Elle est légèrement même supérieure à ce qui avait été prévu au BP, mais nous sommes naturellement prudents au stade des BP. Nous nous gardons des marges de manœuvre et surtout nous ne cherchons pas à surestimer nos recettes. Nous avons une légère augmentation des recettes liées aux impôts locaux et aux différentes taxes. Nous avons notamment l'effet mécanique de la revalorisation des bases qui vient bien évidemment bonifier ces recettes de chapitre 73 pour 300 000 €. La collectivité et le Conseil municipal avaient bien évidemment gelé les taux. Il n'y a pas eu de taux supplémentaire et c'est l'effet des bases qui vient, là, mécaniquement bonifier les recettes. La fiscalité directe s'est construite entre la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. En fonction des taux et des bases, vous avez les différents produits qui sont générés sur la collectivité : 247 000 € de produits pour les taxes d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires ; taxe sur le foncier bâti : 5 107 000 € ; et taxe sur le foncier non bâti : 73 507 €.

Sur les dotations et subventions, nous avons un léger recul par rapport à 2023. Nous sommes à 1 948 000 € sur ce chapitre 74, contre 2 026 000 € l'année précédente. Nous avons des petites corrections qui sont venues dégrader un petit peu l'évolution de ce poste-là. Nous sommes quasi en phase avec le BP.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante. 1,1 % d'évolution, globalement quasi stable puisque nous sommes à 295 000 € de recettes sur l'exercice 2024, contre 291 000 € en 2023. Parts sociales, c'est anecdotique. Et produits de cessions, remboursements d'assurance : c'est aussi assez anecdotique, donc je ne m'attarde pas ce soir. Voilà pour les recettes.

Un zoom et un focus désormais sur les dépenses de fonctionnement. Des dépenses de fonctionnement qui sont, aujourd'hui, évaluées au CA 2024 à 8 639 466 €, contre 9 041 000 € en 2023, donc une variation de moins 4,45 % entre les deux exercices 2024 et 2023. Et nous sommes globalement conformes, de façon un petit peu plus optimisée, au BP. Quand nous le regardons sous forme de graphique, nous retrouvons les gros postes de dépenses d'une collectivité. Vous avez le poste « charges de personnel » qui pèse pour plus de 50 % dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Et vous retrouvez ensuite les postes « charges à caractère général » pour 26 % ; les « autres postes de gestion » pour 15 % ; et ensuite quelques autres dépenses qui viennent, de façon minoritaire, compléter le tableau des dépenses de fonctionnement.

Même exercice que sur la section de recettes, nous allons regarder un petit peu plus en détail ce qu'il s'est passé en 2024.

Chapitre 11 : achat et variation de stocks. Tout ce qui est fluides, carburant, vêtements de travail. 1,49 % d'évolution, 878 000 € de dépenses contre 865 000 € l'année dernière. Là, nous retrouvons l'explication que je vous donnais en synthèse tout à l'heure : un paiement sur 13 mois de l'électricité et du gaz. Et puis augmentation inflationniste de l'ensemble des postes alimentation, carburant, matières premières ; nous étions sur une année encore assez bousculée sur l'inflation. Comme tout un chacun, comme tous les citoyens, la collectivité aussi doit absorber cette inflation qui a été importante sur les exercices 2023 et 2024 et qui tend sur 2025, à se stabiliser sur des niveaux plus bas, ce qui sera de nature à conforter notre maîtrise des charges au BP 2025.

Chapitre 11 : services extérieurs. Plus 3 %, 748 000 € contre 726 000 €. Nous avons eu des augmentations sur des travaux d'entretien, des réparations. Nous avons fait aussi appel à certaines entreprises de prestation pour assurer des missions. Ce qui est venu un petit peu augmenter ce poste-là de façon légère, à peine 20 000 €.

Chapitre 11 : autres services extérieurs. Nous sommes sur une stabilité à 527 000 € contre 530 000 € l'année dernière. Le fait marquant de l'exercice, c'est l'augmentation notamment des frais postaux et télécommunications, puisqu'il a été décidé de revoir tout le système de messagerie interne de la collectivité, des boîtes mail, des serveurs, des back-office ou autres, et d'installer aussi de façon plus performante la fibre au sein de la collectivité, pour permettre aussi une sécurisation des échanges et un confort de travail performant à l'ensemble des agents puisque l'utilisation aujourd'hui du numérique est courante et nécessaire.

En termes d'impôts, taxes et versements : plus 4 %. 81 000 € contre 78 000 € l'année dernière. C'est là aussi l'augmentation des taxes foncières que supporte la collectivité qui est responsable de cette légère augmentation.

Le chapitre 012. Je l'ai dit en introduction, le chapitre le plus important en termes de dépenses dans notre budget de fonctionnement : les charges de personnel. Nous avons en 2024, 4 767 000 € de dépenses de personnel, contre 4 660 000 € en 2023. C'est lié au mécanisme réglementaire que l'on applique bien évidemment à l'ensemble de nos agents : revalorisation réglementaire quadriennale générale des régimes d'indemnité ; des avancements d'agents en nombre supplémentaire ; des heures supplémentaires, liées notamment aux élections législatives puisqu'il n'était pas prévu d'avoir ces élections-là. Il y a eu une dissolution donc nous avons eu des élections au mois de juin/juillet l'année dernière qui ont mobilisé nos agents et qui ont généré des heures supplémentaires ; nous avons renforcé les effectifs au CTM, des recrutements en contrat P.E.C. Et quelques dépenses en moins nous permettent de stabiliser à plus 2,3 % le poste 012. Ratio que nous nous devons de présenter, c'est la part que représentent les charges de personnel sur l'ensemble des dépenses réelles. Vous le retrouvez là, de façon synthétique et en tableau, le message que je passais tout à l'heure sous forme de graphique. Nous sommes à un taux de dépenses de personnel sur les dépenses réelles qui s'établit en 2024 à 55,91 % contre 56,84 % dans l'exercice précédent. En termes de ratio, nous sommes globalement sur une stabilité.

Les dépenses de fonctionnement. Nous continuons avec les autres charges de gestion courante. Là, nous sommes sur une augmentation de 11,77 % à 1 350 000 € contre 1 208 000 € en 2023, mais conforme au BP. Ce poste-là regroupe notamment les subventions aux associations pour 340 646 €, soutien fort aux associations, soutien fort au tissu du bénévolat et de l'animation de la ville.

Subventions d'équilibre aux budgets annexes. Nous avons des budgets annexes, et pour contribuer à leur équilibre, c'est le budget principal qui abonde. Plus 44 000 € pour l'Eden et plus 6 000 € pour le transport. Contribution au S.D.I.S., dans ce chapitre-là, nous avons plus 3,31 % d'augmentation de notre contenance S.D.I.S. Et quelques éléments complémentaires : la redevance informatique ; les

abonnements ; tout ce qui est nécessaire à maintenir les réseaux et les infrastructures informatiques en état.

Dépenses de fonctionnement : charges financières. Là aussi, nous sommes sur une année qui voit la charge augmenter. 156 000 € contre 141 000 € en 2023. Encore une fois, nous sommes dans le BP, puisque nous avons prévu 178 000 €. Nous sommes clairement en phase avec les éléments budgétaires préparatoires. Le phénomène est essentiellement lié à deux éléments : un emprunt nouveau, le nouvel emprunt S.E.M.I.S. suite à la reprise de la Maison de Santé pour 300 000 € ; et puis l'élément fort de l'année, ce sont les taux d'intérêt qui ont augmenté et vous avez un nombre d'emprunts sur la Ville qui est basé sur des taux variables qui mécaniquement, ont subi cette hausse de taux. Bien évidemment, ce sont des emprunts qui sont capés, sur lesquels on arrive à maîtriser l'envolée éventuellement des taux, mais qui est venue contribuer à l'augmentation des charges financière. Depuis plusieurs années, nous bénéficions de taux très bas sur ces prêts à taux variable, puisque la politique monétaire et les taux d'emprunts étaient relativement faibles au cours des années 2020 à 2023. Nous retrouvons en lien avec l'inflation, des taux d'intérêt qui ont augmenté sur l'exercice, donc nous sommes un peu plus soumis à cette variation. Ce qui a expliqué aussi qu'au cours des dernières années, nous avons plutôt fait le choix, de souscrire des emprunts à taux fixe puisque nous étions sur des taux fixes très intéressants autour des 1 %, 1,3 %. Il n'y avait pas d'intérêt à aller essayer de négocier un taux variable à cette époque-là.

Titres annulés : c'est anecdotique, 1 000 €. Dégrèvement de taxes : 4 310 €, un petit peu moins de dégrèvement de taxes, en fonction des éléments qui nous arrivent dans l'année. Nous avons eu 58 000 € l'année dernière. Voilà pour la section de fonctionnement.

Nous abordons dans le détail la section d'investissement. Toujours pareil avec une photographie globale où nous proposons un résumé de ce qu'il s'est passé sur l'investissement en 2024 à l'échelle de la collectivité de Saint-Jean-d'Angély. Un CA 2024 qui s'établit à 3 630 000 € de recettes, dont un emprunt de 1 million d'euros. 300 000 € globalement pour la Maison de Santé et puis 700 000 € pour l'emprunt de la Ville. Nous sommes sur un CA qui est conforme au BP et qui nous permet de construire une section d'investissement performante afin de mener des projets. En face, nous avons eu des dépenses pour 5 176 000 €. Vous avez en visu sur le graphique, comment est composée la structure des dépenses en investissement, avec les immos en cours, les emprunts qui représentent 59 %, les emprunts et dettes qui représentent 18,8 % de ce secteur-là, et puis des immos corporelles qui représentent 16 %.

Sur la partie recettes, nous retrouvons bien évidemment ce qui finance la section d'investissement. Ce sont d'abord les dotations, les fonds divers que nous mobilisons pour 47 %. Deuxième poste de recettes : les emprunts. Nous essayons globalement d'équilibrer notre budget en allant chercher l'emprunt strictement nécessaire à la couverture des besoins, et puis le travail que mène l'ensemble de la collectivité pour aussi aller chercher les subventions. Chaque fois qu'il est possible d'aller émarginer sur un dispositif, nous ne nous privons pas et nous le menons de façon relativement efficace depuis plusieurs années. Mis en chiffres, vous avez les différentes opérations qui ont été menées sur l'exercice 2024 sur Saint-Jean-d'Angély, hors AP/CP. Vous savez que nous avons deux programmes en AP/CP : autorisations de programme et crédits de paiement, on va le voir tout à l'heure. Ça, c'est vraiment plutôt la fenêtre investissements et opérations, menés dans le périmètre ville classique.

- En travaux de voirie, nous avons réalisé 1 million d'€ en dépenses pour 20 000 € de recettes. Il nous reste bien évidemment des recettes à aller chercher, ça fait partie des restes à réaliser.
- Hôtel de ville : 150 000 € de réalisation de travaux.
- Abbaye : 232 000 € pour 37 000 € de recettes à date, perçues sur la collectivité.
- Travaux et bâtiments communaux divers : 140 000 €.
- Acquisition de matériel de voirie : 15 000 €.

- Travaux et bâtiments sportifs : 100 000 € avec 137 000 € de recettes qui ont été perçues, ce sont les soldes de nombreuses subventions qui sont arrivés au regard des projets qui ont été portés au cours des dernières années.
- Musée : 22 000 € réalisés sur les 100 000 € de dotation. Là aussi, il reste des restes à réaliser. Nous avons eu une recette de 2 846 €.
- Un programme de bordures trottoirs qui est toujours à peu près au même niveau, à hauteur des 100 000/110 000 €, dont 83 000 € réalisés au 31 décembre.
- Éclairage public : 30 000 € réalisés au 31 décembre.
- Réserve foncière : 513 000 € réalisés au 31 décembre avec 75 000 € de recettes.
- Base nautique : les gros travaux menés autour du local du kayak : 305 000 € réalisés au 31 décembre.
- Cimetière columbarium : c'est plus anecdotique : 3 200 €.
- Bâtiments culturels divers : 16 000 €.
- Espaces jeux : 9 720 € réalisés.

Vous avez ensuite les différents projets vus plutôt sous l'angle des projets concrets. Vous retrouvez les acquisitions de matériel. Je ne vais pas tous les lister, mais notamment :

- Vous retrouvez la base, les bâtiments du canoë-kayak qui ont été un des gros projets menés sur l'exercice avec 512 000 € de dépenses et des recettes à hauteur de 212 000 €.
- Vous retrouvez pour l'environnement-propreté : 74 000 €. C'est tout ce qui est autour de la gestion des déchets : containers enterrés.
- Vous avez comme gros poste de dépenses ensuite, le dernier : les salles de formation des arts vivants, qui sont aujourd'hui opérationnelles, et qui ont vu ces travaux se terminer sur l'exercice 2024 pour 375 000 €, avec des recettes actuelles réalisées à 30 000 € sur les 158 000 € qui nous ont été notifiés et qui seront perçus sur l'exercice qui est enclenché depuis le 1^{er} janvier. C'est toujours le delta. Nous avons le solde des subventions une fois que les travaux sont faits et que nous pouvons remettre aux différents organes qui nous soutiennent, les rapports définitifs et complets.

Un programme d'investissement qui a été réalisé pour 3 770 000 € en dépenses, et pour 526 000 € en recettes.

Nous avons la création en 2024 d'un budget AP/CP pour la refonte du musée. Nous avons pris cette délibération en juin 2024. En termes de crédits de paiement, donc mandatés, ils sont pour l'exercice 2024 de 20 803 €. C'est le lancement de cette AP/CP qui verra progressivement les sommes, et donc les travaux, autour du musée prendre forme dans les années 2025 et 2026. Vous avez le détail de ce qui est prévu comme planification d'exécution de cette AP/CP avec un budget de 1 million d'€ doté globalement sur la refonte du musée.

En termes d'AP/CP, nous avons la place du Marché et la rue de l'Hôtel de Ville. C'est aussi une délibération qui a été prise il y a un peu plus longtemps. Elle a été modifiée en juin 2024. Vous avez des crédits de paiement qui ont été mandatés pour 1 041 000 € sur cette AP/CP. Le montant de l'AP/CP initial était de 1 320 000 €. Au cours de l'année, nous avons fait quelques révisions. Nous arrivons désormais à un montant de 1 565 000 €. Vous avez différents postes avec la grosse année 2024, qui a permis de voir les travaux prendre forme sur la ville, avec une finalisation sur l'année 2025 avec 406 000 € de dotations prévues.

Les restes à réaliser : je vous l'évoquais tout à l'heure. Tout n'est pas réalisé au moment où nous clôturons l'exercice. La comptabilité est assez rigide et formelle. Au 31 décembre, il faut arrêter les comptes. Mais la vie continue, les projets continuent et tout ne s'arrête pas au 31/12. Donc en fonction des différents projets que j'ai évoqués et qui sont menés, vous avez une série de restes à réaliser aussi bien en dépenses qu'en recettes. Je ne vais pas tous les lister. Vous avez à la date du

31 décembre, des restes à réaliser qui s'élèvent à 885 000 € en dépenses et à 1 360 000 € en recettes.

C'est tout à fait logique qu'il y ait ce delta entre les deux, puisqu'encore une fois, nous allons chercher les recettes, les subventions, une fois que les opérations sont réalisées. Nous avons parfois des avances, mais le solde est toujours versé lorsque les organismes financeurs ont les éléments qui permettent de justifier les dépenses pour le versement des subventions.

Nouveau point sur l'exercice 2024 : un budget vert. Il faut aujourd'hui que les collectivités soient en capacité de flécher leurs dépenses visant à s'engager dans une voie favorable à l'environnement et notamment à la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre en vue d'atténuer le changement climatique que nous percevons tous depuis plusieurs années. Et la collectivité doit aussi s'engager dans une voie de réduction, ou au moins de maîtrise de ces postes qui peuvent être émetteurs de gaz à effet de serre. C'est un exercice assez difficile. Ce budget vert s'impose aux collectivités sur l'exercice 2024. Il faut qu'en fonction des dépenses que nous réalisons, nous soyons en capacité de juger si ça a un impact très favorable, favorable, neutre ou défavorable sur le sujet que j'évoquais, qui était le réchauffement climatique et la capacité à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. C'est relativement difficile, surtout que nous avons pris cela en cours de route, donc je vous demanderais de l'indulgence sur cette première année.

Nous avons fait un travail exhaustif avec le Service des finances et le Service technique pour répondre à cette demande et pour essayer de voir si les travaux que nous avons menés au cours de l'année ont un impact très favorable, favorable, neutre, défavorable, au regard du prisme des gaz à effet de serre (GES). Vous avez le tableau qui a été réalisé en fonction des différentes opérations. Ce n'est pas toujours évident d'avoir un effet favorable sur les gaz à effet de serre quand on est une collectivité, qu'on rénove et qu'on applique bien évidemment les investissements nécessaires à la bonne tenue de nos infrastructures.

- Travaux de voirie : nous estimons que nous avons globalement eu un impact plutôt favorable, puisque nous sommes dans une logique visant à favoriser l'accès aux différents centres d'activité plutôt en voie piétonne ou en voie cyclable, ce qui tend à limiter l'utilisation de la voiture.
- Hôtel de Ville : neutre. Nous avons des investissements dans l'Hôtel de Ville qui sont récurrents et classiques, et il n'est pas toujours facile de choisir quelque chose impactant sur les GES.
- Abbaye : pareil, neutre. Nous avons plutôt mis du neutre, puisqu'encore une fois, nous avons pris ce dispositif en cours de route et nous verrons au fur et à mesure des années prochaines à être un peu plus fins dans notre analyse.
- Bordures de trottoirs : plutôt favorable là aussi. Nous sommes dans une logique encore une fois de favoriser la capacité des Angériens à se déplacer à pied et à ne pas utiliser leur voiture.

Nous arrivons sur la dette. Le Service finances est plus à l'aise pour présenter ce genre de tableau que le précédent, qui est un récapitulatif des encours et de la situation de la dette de la Ville entre l'année 2023 et l'année 2024.

- Un encours qui se stabilise puisqu'on est aujourd'hui à 5 713 000 € d'encours contre 5 643 000 € l'année dernière. Nous sommes à 70 000 € d'augmentation sur 5 millions, c'est relativement faible.
- Nous avons 19 emprunts, puisque globalement nous avons fait un emprunt supplémentaire à plus de 700 000 € et nous avons pris l'emprunt de la S.E.M.I.S., donc un emprunt supplémentaire.
- La durée résiduelle des emprunts est stable, puisque nous sommes sur 11 années et 11 mois. Elle augmente un peu, mécaniquement. Nous avons réemprunté. Forcément nous avons un

emprunt qui rentre dans le panel qui vient, j'allais dire allonger un petit peu la durée, mais qui reste acceptable.

- Nous avons une vie moyenne de 5 ans et 10 mois, contre 5 ans et 7 mois l'année dernière.
- Un taux moyen annuel de 2,85 % qui augmente en phase avec ce que j'évoquais tout à l'heure, l'augmentation des taux.
- Un taux de marché à 2,08 % qui, lui, a tendance à baisser un peu.
- Une marge moyenne sur les emprunts à 1,15, globalement stable.
- Un montant du capital remboursé de 930 000 € sur l'exercice 2024, contre 855 000 € l'année dernière. Vous voyez, en empruntant globalement 1 million, nous stabilisons la dette puisque nous remboursons 930, nous empruntons 1 million. Nous sommes sur une stabilité, il n'y a pas de dégradation de l'encours sur la collectivité de Saint-Jean-d'Angély.
- Et les intérêts qui sont mentionnés sur le tableau : 163 000 €.

J'enchaîne sur les budgets annexes et après nous passerons aux échanges. Pour le budget annexe Eden :

- Reprise des résultats 2024. Il y a une petite coquille. C'est reprise du résultat en investissement : moins 45 000 € car en fonctionnement, il n'y avait pas de résultat.
- En réalisation sur l'exercice 2024. En investissement : 179 000 € de dépenses, 299 000 € de recettes, soit un résultat d'investissement de 121 000 €.
- Et en dépenses : 447 000 € de dépenses sur l'exercice, dont 344 000 € de subvention d'équilibre, tel que mentionné dans les différents budgets.
- Restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2025 : 7 150 € en dépenses d'investissement. Ce qui nous donne un excédent d'investissement de 69 101 €.

Quelques explications sur ce tableau :

- Réalisations en investissements sur l'exercice 2024 : logiciel, interphone, télécommunications, rayonnages et quelques matériels scéniques. Il faut continuer à entretenir les immos et la salle de l'Eden dans un niveau performant.
- Quelques travaux : clôture, ascenseur, finalisation de l'aménagement des étages qui avait été initié en 2023.
- Et nous avons perçu des subventions pour 86 396 €.

En fonctionnement :

- Une petite baisse des recettes, notamment des recettes de location de salle pour moins 6 000 €. Ce qui mécaniquement a augmenté un petit peu la subvention d'équilibre : 44 000 €.
- Diminution des dépenses à caractère général : globalement une belle maîtrise des dépenses à caractère général puisqu'on est à moins 1 %.
- Augmentation des dépenses de personnel à plus 15 % avec notamment des heures supplémentaires des agents et d'un apprenti. Sur l'année 2023, nous avons un apprenti effectivement.

Là aussi nous affectons en budget vert. Nous avons jugé être plutôt neutres sur les différents investissements que nous avons pu mener sur ce secteur du budget annexe de la salle de spectacle Eden.

Budget annexe assainissement. Une reprise des résultats de 2023

- En investissement, nous avons un résultat de 320 000 € qui nous a permis ensuite d'avoir des dépenses pour 685 000 €.
 - Des recettes pour 411 000 €.
 - Ce qui nous donne un résultat en investissement 2024 à 46 000 €.
 - Des dépenses en restes à réaliser à 4 105 €.
 - Ce qui nous donne un excédent d'investissement à 42 137 €.

- Sur la section de fonctionnement :
 - Nous avons un résultat à 29 000 €, presque 30 000 € en 2023.
 - Des dépenses pour 261 000 €.
 - Des recettes pour 290 000 €.
 - Un fonctionnement à 59 000 €.
 - Nous avons 59 305 € d'excédent de fonctionnement.

Réalisations d'investissement : nous avons fait quelques travaux sur le secteur Voyer et sur la station d'épuration. Et en fonctionnement : une hausse des recettes avec notamment la surtaxe qui est perçue et puis quelques diminutions de dépenses à caractère général. Madame la Maire me précise que la surtaxe, c'est sur le dépotage des entreprises qui a été surtaxé sur l'exercice.

La dette sur le budget assainissement : 91 000 € d'encours, soit deux emprunts. Il nous reste 1 an et 4 mois de durée résiduelle. Le montant du capital remboursé sur ce budget-là est de 66 754 € comme l'année dernière puisque nous n'avons pas eu d'emprunt nouveau. Nous continuons à rembourser les emprunts en cours. Et un montant des intérêts remboursés de 4 823 €.

Le budget annexe transport. Nous avons toujours le même fonctionnement :

- Reprise du résultat 2023 :
 - En investissement : 570 €.
 - Recettes d'investissement : 143 €.
 - Ce qui nous donne un excédent de 712 € sur la section d'investissement.
- En fonctionnement :
 - Dépenses : 55 747 €.
 - Subvention d'équilibre : 55 547 € puisque l'abondement de ce budget annexe transport est essentiellement par la subvention d'équilibre.
 - Ce qui nous donne un excédent de fonctionnement final à zéro.

L'explication de l'augmentation de la subvention d'équilibre de presque 6 000 €, est du fait de dépenses nécessaires à l'entretien des véhicules. Il y a notamment eu une grosse réparation sur le bus de la Ville et il a fallu parer à ces travaux.

Le petit dernier budget annexe qui a été créé cette année : budget annexe Réseau de chaleur bois. Celui-ci a été créé en toute fin d'année 2024, donc il n'y a pas de mouvement globalement sur le sujet. Nous avons bien évidemment les restes à réaliser sur l'exercice 2025. Les 44 469 € à réaliser, c'est tout ce qui est lié aux premiers travaux d'études et d'analyse de ce projet-là, qui sera abondé progressivement en fonction de l'avancement du projet au cours des années qui vont venir. Mais il était important de créer ce budget annexe pour construire le projet et initier le réseau de chaleur bois.

Un focus, et c'est le dernier tableau pour le CFU, sur le consolidé, ce qui vous donne la photographie globale du BP principal de la Ville et de ses budgets annexes. Vous retrouvez :

- En fonctionnement l'ensemble des BP pour un excédent de 1 649 000 €.
- En investissement, un déficit de 1 248 000 €.
- Les restes à réaliser qui s'établissent à 475 000 € en excédent.
- Ce qui vous donne un résultat, tous budgets confondus, à 821 820 €.

J'en arrive au terme de cette présentation du CFU, donc globalement des comptes administratifs et des comptes de gestion liés à l'année 2024. Nous pouvons passer, je pense, aux débats et aux questions avant de procéder aux différents votes ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup, Matthieu. Alors, ce bilan des comptes financiers 2024 montre plusieurs choses. La première, c'est une bonne prévision des recettes et des dépenses. Ce qui est

quand même devenu une véritable prouesse compte tenu des incertitudes sur les coûts d'énergie, les coûts de chantier, les montants des diverses dotations d'État, l'évolution des droits de mutation. Et donc je tiens à féliciter Matthieu GUIHO et Nathalie BAJATA, notre directrice des Finances, pour cette bonne prévision. Le deuxième point, c'est quand même une maîtrise très rigoureuse des frais de fonctionnement, grâce à l'engagement de tous, agents et élus, qui permettent de dégager un excédent de 821 820 € qui est une grosse sécurité pour notre budget. La capacité d'investissement autour de 4 millions d'€ est certainement notre capacité la plus importante de toutes ces années, qui permet à la Ville d'avancer, de se transformer, puisque c'est avec ces investissements que nous pouvons faire des travaux. La dette, qui reste toujours modérée avec une capacité de remboursement qui reste inférieure à six ans, et vous savez que c'est l'indicateur le plus important en ce qui concerne la dette.

Au final, les comptes de la Ville sont en bonne santé. Nous respectons notre engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition locale et nous investissons sur l'avenir. Voilà ce que je tenais à préciser et encore une fois un grand merci à Matthieu GUIHO et à Nathalie BAJATA, et le débat est ouvert. Y a-t-il des questions ? ».

M. AUGER : « Excusez-moi, j'ai une question. C'est juste pour faire un parallèle, parce que je ne me rends pas compte. Je sais que nous avons fait une très belle progression. Je pense que c'est intéressant de l'évoquer. Je serais curieux de savoir quelle était notre période il y a 10 ans pour se relever. Qu'est-ce qui a été calculé à l'époque et aujourd'hui qu'est-ce qui est calculé ? Je pense que la progression est notable ».

M. GUIHO : « Effectivement, en 2014 la structuration de la dette de la Ville et la capacité de la Ville à sortir de son endettement un petit peu excessif étaient là. Nous étions d'ailleurs placés sur le réseau d'alerte. Nous avons eu des alertes de la Cour régionale des comptes et il a fallu que nous mettions en place des mesures un petit peu difficiles sur la première phase du mandat notamment, parmi lesquelles une réduction des charges, une maîtrise relativement serrée des charges. Et j'ai eu l'occasion ici à maintes reprises de saluer le travail des agents et de l'ensemble des services pour œuvrer dans cette période un peu délicate où il a fallu de temps en temps dire non, vraiment border les dépenses au strict nécessaire. Et puis un élément fort que nous nous sommes imposés, était de ne pas emprunter pendant quatre ans. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt au cours des premières années du mandat. Enfin, pas la première année puisque nous sommes arrivés, comme chaque élection, à mi-parcours. Mais ensuite, notamment dès 2015, nous sommes allés chercher autant que possible des sources de financement pour financer et subventionner l'ensemble de nos projets. Et comme le soulignait Madame la Maire, nous avons réussi au cours des dernières années, avec ce programme-là, à revenir à des niveaux plus cohérents, plus acceptables, pour à la fois la Cour régionale des comptes et les organismes qui surveillent globalement l'exécution budgétaire des collectivités, mais je pense aussi pour les Angériens. Ils ont aujourd'hui une collectivité qui est bien gérée, qui est bien pilotée, qui a des marges de manœuvre et qui est en capacité de faire face à ses engagements dans des ratios qui sont plus cohérents avec ce que la Cour régionale des comptes nous demande de suivre. Et notamment ce critère de C.A.F. est un critère très important, c'est l'oxygène de la collectivité. Mais c'est pareil pour une entreprise, on parle de BE. Ce qui doit permettre derrière de couvrir ses emprunts et ensuite, quand les emprunts sont couverts, d'avoir le solde nécessaire pour progresser et répondre aux projets. Donc une première phase de 2014 à 2019 assez rude, assez sévère, durant laquelle nous avons dû contraindre certaines dépenses. Et à partir du moment où nous sommes revenus à un niveau de C.A.F. plus conforme à ce que nous étions capables ensuite de rembourser, ou plus en phase avec les niveaux de remboursement, nous avons pu derrière retravailler à différents projets, retravailler à la souscription d'emprunt puisqu'emprunter n'est pas un gros mot ; au contraire, emprunter ça veut dire que nous avons des projets, emprunter veut dire que nous stimulons l'activité dans la collectivité. Mais sur des niveaux qui sont cohérents avec ce que nous pouvons rembourser. Et c'est pour ça que depuis quelques années nous essayons d'emprunter le même montant que le capital que nous remboursons, comme cela, nous maintenons aujourd'hui une certaine stabilité de notre endettement. Nous empruntons 1 million, nous remboursons 930,

donc il y a une certaine stabilité. L'objectif n'est pas d'aller chercher deux ans d'années C.A.F., ça n'a pas de sens non plus puisque nous viendrions j'allais dire compromettre un petit peu le développement de la ville. Mais quand nous sommes autour des six années, nous avons des ratios tout à fait acceptables. Il ne faudrait pas que nous retrouvions des niveaux de 8-10 ans où là c'est un niveau d'alerte. Cela veut dire qu'il faut plus de 10 ans à la collectivité pour rembourser ses emprunts. C'est-à-dire que nous sommes engagés sur un temps long et que nous aurons du mal à aller chercher de nouveaux projets ».

Mme la Maire : « Merci ».

M. AUGER : « Je suis désolé, c'était juste mon côté commercial qui ressortait et du coup, en fait, c'était plus pour le vendre à tout le monde et expliquer la progression. Et ce que j'aurais trouvé super intéressant, mais je comprends que ce soit complexe, peut-être que nous n'avons pas la donnée, c'était juste de faire un parallèle en fait entre la C.A.F. d'il y a 10 ans et celle d'aujourd'hui ».

M. GUIHO : « Nous avons tous les éléments. Alors après, nous ne pouvons pas chaque année revenir sur ces éléments-là. Nous comparons souvent l'année N avec l'année N-1 et puis nous allons travailler dans quelques minutes sur l'année N+1 qui est commencée. Mais nous avons, bien évidemment, l'ensemble des éléments à disposition ».

Mme la Maire : « Avant d'aller plus avant, vous savez que pour les CFU et les comptes administratifs, je dois passer la présidence de séance à un autre élu. Je vous propose de désigner Cyril CHAPPET comme président pour le vote des comptes financiers uniques. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Monsieur Cyril CHAPPET est élu président pour le vote des comptes financiers uniques et je vous passe la parole ».

M. CHAPPET : « Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de cette unanimité pour la dixième année consécutive pour présenter cette année le compte financier unique 2024, budget principal et budgets annexes. Au préalable, je tiens à vous dire toute la déception qui sera la vôtre en ce qui concerne les budgets annexes. Chaque année depuis 10 ans, nous proposons de voter globalement les différents budgets. Désormais, avec le CFU, nous devons les présenter les uns après les autres. Donc je voulais vous préparer psychologiquement à cette mauvaise nouvelle. Le débat a eu lieu ».

Mme la Maire : « Oui Monsieur MARCH ».

M. MARCH : « Je voulais simplement signaler que sur le tableau des charges de personnel additionnel lié aux élections, il s'agissait de la dissolution de l'Assemblée nationale, mais pas de la dissolution du Gouvernement. Donc pour que votre document soit correct, il faudra le rectifier. »

M. GUIHO : « On prend note. »

M. CHAPPET : « Oui, effectivement, on s'en serait largement aperçu si c'était la dissolution du Gouvernement. Oui, oui, tout à fait.

Le débat a eu lieu. Les éléments ont été apportés par Matthieu GUIHO et des questions ont été posées. Je vous propose de voter les comptes financiers uniques 2024 ».

Madame la Maire sort de la salle.

M. CHAPPET : « Alors je vais commencer par le CFU 2024 en ce qui concerne le budget principal de la Ville. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 1 voix contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 1 abstention. Je vous remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23) :

- **Pour : 22**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 1 (Micheline JULIEN)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

M. CHAPPET : « Le CFU 2024, budget annexe salle de spectacle de l'Eden : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

M. CHAPPET : « Le CFU 2024 concernant le budget annexe transport : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

M. CHAPPET : « Le CFU 2024 sur le budget annexe assainissement : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

M. CHAPPET : « Et le dernier, le CFU 2024 budget annexe de chaleur bois : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

M. CHAPPET : « Nous pouvons inviter Madame la Maire à nous rejoindre. Ainsi s'achève ma présidence. Madame la Maire, je vous annonce que le Conseil municipal a adopté le CFU 2024 concernant le budget principal Ville avec 1 vote contre, 1 abstention, donc à la quasi-unanimité. En

ce qui concerne les budgets annexes, je vais globaliser, c'est 1 vote contre sur chaque budget annexe et le reste est un vote favorable. Je vous laisse la parole, Madame la Présidente ».

Mme la Maire : « Merci pour votre confiance. Nous allons maintenant passer à l'affectation du résultat sur le budget principal de la Ville. Monsieur GUIHO ».

D3 - Affectation du résultat 2024 - Budget principal Ville

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Après avoir adopté le Compte financier unique 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

- excédent cumulé de fonctionnement de 1 590 593,43 €,
- déficit d'investissement de 1 371 491,11 €,
- état des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12/2024 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
884 257,04 €	1 360 127,55 €	475 870,51 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2025 du budget principal de la Ville le résultat comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement compte 1068 de la somme de **895 620,60 €**,
- affectation au compte 002 de l'excédent reporté de la somme de **694 972,83 €**.

M. GUIHO : « Nous passons aux affectations de résultat. En ce qui concerne le budget principal de la Ville, après avoir adopté le CFU 2024 tel que Cyril CHAPPET vient de vous le dire, les résultats se présentent comme suit :

- Excédent cumulé de fonctionnement : 1 591 000 €.
- Déficit d'investissement : 1 371 000 €.
- Des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31/12 et des recettes certaines à recevoir à la même date pour un solde de 475 870 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget primitif 2025 du budget principal de la Ville le résultat comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement, compte 1068, de la somme de 895 620,60 € ;
- Affectation au compte 02 de l'excédent reporté de la somme de 694 972,83 € ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il a des questions concernant cette affectation du résultat au budget principal de la Ville ? Je n'en vois pas. Je mets cette proposition aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 24
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Mme la Maire : « Nous passons maintenant à l'affectation du résultat du budget annexe assainissement. M. GUIHO ».

D4 - Affectation du résultat 2024 - Budget annexe Assainissement

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Après avoir adopté le compte financier unique 2024 du Budget annexe Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

- excédent cumulé de fonctionnement de 59 365,96 €,
- excédent d'investissement de 46 242,48 €,
- état des dépenses engagées non mandatées au 31/12/2024 et des recettes certaines à recevoir à la même date :

Dépenses	Recettes	Solde
4 105,00 €	0,00 €	-4 105,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au Budget primitif 2025 du Budget annexe assainissement le résultat comme suit :

- affectation au compte 002 de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de la somme de 59 365,96 €.
- affectation au compte 001 de l'excédent reporté de la section d'investissement de la somme de 42 137,48 €.

M. GUIHO : « Pour l'affectation des résultats du budget annexe assainissement :

- Un excédent cumulé de 59 366 €.
- Un excédent d'investissement de 46 243 €.
- Des dépenses engagées, mais non mandatées au 31 décembre et des recettes certaines à recevoir à la même date : dépenses moins recettes font un solde négatif de 4 105 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter au budget primitif 2025 du budget annexe assainissement le résultat comme suit :

- Affectation au compte 002 de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de la somme de 59 365,96 € ;
- Affectation au compte 001 de l'excédent reporté de la section d'investissement de la somme de 42 137,48 € ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette proposition d'affectation ? Je n'en vois pas. Je mets cette proposition au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Nous passons maintenant à la délibération numéro 5, cap sur 2025 avec le débat sur le rapport d'orientation budgétaire de cette année. Monsieur GUIHO ».

D5 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-8 et L 2312-1, al. 2, modifié par la loi NoTRe du 07 août 2015 (article 107),

Vu l'avis de la commission finances du 20 février 2025,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat dans le département.

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il fait l'objet d'une publication.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport joint en annexe.

M. GUIHO : « Nous enchaînons. Après avoir analysé le passé 2024, nous allons nous projeter sur l'exercice budgétaire 2025 pour lequel nous avons déjà fait des autorisations spéciales puisque la vie de la collectivité a démarré depuis janvier. Nous avons maintenant à nous projeter sur 2025 avec ce qu'on appelle le rapport d'orientation budgétaire. Ce ne sont pas les budgets prévisionnels, ce n'est pas le BP 2025, que nous verrons au prochain Conseil municipal. C'est un rapport qui donne les principales tendances sur lesquelles nous nous sommes arrêtés pour construire le futur budget de la Ville.

En termes de budget principal, d'abord nous faisons un petit flash sur le contexte économique. Nous regardons un petit peu ce qu'il se passe à la fois au niveau du monde, puis nous irons un petit peu plus au niveau local. Nous sommes dans une économie qui est plus que perturbée puisqu'en effervescence, et encore un peu plus au cours des derniers jours et des dernières heures avec le conflit russo-ukrainien et le monde dualiste entre Trump, Poutine et la Chine. Tout ça nous met dans un contexte relativement incertain et où prévoir est relativement compliqué. Voici quelques éléments issus d'un rapport de l'I.N.S.E.E. :

- Au niveau mondial, la croissance serait au ralenti en 2025. Nous avons plein de menaces, beaucoup d'incertitude, ce qui ne donne pas forcément de la confiance, que ce soit aux investisseurs, que ce soit aux entrepreneurs ou aux ménages. Donc plutôt une tendance à la sécurité. Nous aurions des taux de croissance, annoncés par l'I.N.S.E.E. dans son dernier rapport, relativement faibles et en ralentissement, notamment sur certains pays. Vous voyez, les États-Unis avec une baisse de 1,2 % du taux de croissance annoncé. La Chine aussi, qui serait en recul de 0,4 %. La zone euro, selon l'I.N.S.E.E., se tiendrait plutôt bien avec 1,5 % contre 0,4 en 2024. Et la France arriverait à se stabiliser avec un taux de croissance autour des 0,9 %.
- L'inflation est maîtrisée après une forte période inflationniste. On retrouverait une zone d'inflation pour l'OCDE à 3,43 %. La zone euro, elle, aurait un effet bénéfique à 2,16. Et la France passerait en dessous des 2 % et notamment elle est passée en dessous des 2 % en février, puisqu'on était à 1,7 %. Donc c'est plutôt de nature rassurante pour les ménages, pour les entrepreneurs, pour l'ensemble des porteurs de projet, que l'inflation puisse être stabilisée.
- Parmi les éléments importants en politique monétaire, les taux directeurs. Nous avons mis quelques éléments parmi les grands taux directeurs. Aux États-Unis, un taux directeur annoncé à 4,50 %. 4,75 en Angleterre. 0,5 au Japon. Et la zone euro, celle qui nous concerne,

mais qui, elle aussi, est un peu drivée par l'ensemble des taux directeurs des politiques monétaires menées sur les autres pays et places financières, se stabiliserait autour des 3,15 %.

Si on zoome un peu sur la France, les prévisions de l'I.N.S.E.E. sont :

- Une consommation des ménages qui pourrait repartir à la hausse au regard de la maîtrise de l'inflation, du pouvoir d'achat qui pourrait être un petit peu en hausse. Alors tout ça, c'est à prendre aussi avec des pincettes. Les éléments d'inquiétude qui naissent depuis quelques semaines seront peut-être de nature à plutôt favoriser l'épargne plutôt que la dépense quotidienne. Nous sommes déjà sur des niveaux d'épargne très forts en France. Nous analyserons la réaction des ménages, notamment face à cette incertitude et à ces menaces permanentes.
- L'investissement des entreprises serait globalement au moins en reprise par rapport à ce que nous avons connu sur la fin d'année 2024, avec notamment les baisses des taux d'intérêt qui peuvent redonner un souffle à certains projets qui avaient été mis en stand-by par certaines entreprises, certains entrepreneurs ; avec des taux d'intérêt qui deviennent un peu plus intéressants et qui permettent de finaliser des projets.
- Par contre, nous aurions une mauvaise nouvelle sur le taux du chômage, avec une reprise un petit peu à la hausse du taux du chômage, avec certaines politiques de fermetures de sites sur des groupes industriels.
- Nous avons par contre une situation de départ assez difficile. Nous avons un déficit et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, les médias en parlent, la presse en parle tous les jours. Et ça a été d'ailleurs une des raisons de ces quatre mois d'échanges pour essayer de trouver un accord sur un budget. Un déficit très élevé, puisque nous sommes à 5,5 % du P.I.B. L'endettement est de plus de 110 %, donc une situation de départ en France assez compliquée, un endettement très fort sur l'État français que nous devons globalement résorber dans les mois et les années à venir.

Quand nous rédigeons un ROB, un rapport d'orientation budgétaire, quand nous construisons un budget, nous nous appuyons sur quelque chose de fondamental dans notre métier, c'est la loi de Finances. La loi de Finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024, et il y a eu une adoption par un recours à l'article 49.3 pour le vote du budget et de la loi de Finances le 14 février dernier. Nous vous avons mis quelques mesures qui impactent la collectivité puisque la loi de Finances c'est un énorme paquet. Là, nous avons juste mis quelques mesures qui peuvent impacter la collectivité de Saint-Jean-d'Angély. Parmi lesquelles nous avons notamment :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes. Nous, nous ne sommes pas concernés.
- Ce qui va impacter positivement, c'est le FCTVA puisque le maintien du taux de 16,404 est confirmé. Nous avons, à un moment donné, pensé et eu des informations comme quoi le taux du FCTVA aurait été réduit à 14,85 %. Ça aurait in fine impacté la Ville. Là, ça impacte positivement la Ville.
- Les dotations globales de fonctionnement : 150 millions €. Nous sommes en attente de notification avec notamment l'avancée mensuelle des bases sur 2024. C'est aussi pour cela que nous votons un budget plutôt sur les mois de mars/avril, pour avoir un petit peu plus de précisions sur tous ces éléments-là.
- Le taux d'imposition : il y a désormais les taux de taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui ne sont plus liés, donc variation libre de l'une et de l'autre, à la liberté et l'autonomie de la collectivité. Ça peut être un effet positif sur une collectivité ; ça ne sera pas le cas sur Saint-Jean-d'Angély puisque nous avons bien évidemment décidé et acté le fait que nous ne modifierions pas les taux de fiscalité directe qui pèsent localement sur l'ensemble des Angériens.

- Un impact un peu plus négatif quand nous regardons au niveau de la maîtrise des charges de la collectivité, c'est le taux de cotisation de la CNRACL pour la retraite des agents. Nous allons être impactés sur les quatre prochaines années. Ça commence dès 2025 puisqu'il y a plus trois points par an. D'ailleurs en 2028, selon la perspective qui est tracée, ce taux atteindrait 43,65 % contre 31 % actuellement. Donc vous voyez un gap de taux de 12 % sur un des postes principaux de dépenses de la collectivité. Là, nous le subissons puisque c'est imposé par les différents taux sur les salaires des agents ».

Mme la Maire : « J'ai sous les yeux un article du 1^{er} octobre 2024 de Maire-Info qui explique qu'en fait cette caisse de retraite est déficitaire parce qu'il y a un principe, que je ne connaissais pas, de solidarité entre les différentes caisses de retraite. Et la CNRACL a été particulièrement ponctionnée, entre 80 et 100 milliards depuis 74, et très curieusement, elle continue d'être ponctionnée. Donc quand l'État demande aux collectivités de faire des économies, alors que pour la Ville de Saint-Jean-d'Angély, c'est 200 000 € de plus de cotisations retraite, je ne sais pas bien comment nous allons pouvoir diminuer les dépenses ».

M. GUIHO : « Merci pour ces précisions. Ce qui est chiffré aujourd'hui pour 2025, c'est plus 61 000 € de charges sur cette CNRACL. Le taux de la CNRACL, ce n'est pas neutre sur la collectivité.

- Le gel du point d'indice, c'est plutôt un impact négatif pour les agents.
- Une suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat aussi.
- Et le taux d'indemnisation des arrêts maladie durant les 30 premiers jours qui va passer à 90 % contre 100 %. Là, c'est plutôt un impact pour les agents.

En synthèse, sous forme d'histogramme, pas forcément évident à lire pour vous en termes d'explications, donc je vais rentrer dans le détail avec le tableau qui suit et qui va vous donner un petit peu les éléments de macro et les éléments de tendance sur lesquels nous allons construire le budget 2025.

- Impôts et taxes, nous nous proposons d'appliquer essentiellement globalement la revalorisation des bases qui est annoncée : 1,4 %. Ce qui nous donnerait un produit impôts et taxes 2025 à 7 094 000 €, donc une augmentation de l'ordre de 100 000 € par rapport à ce que nous avons connu en 2024. C'est mécanique, ce sont les taux, les bases, qui sont revalorisés.
- Dotations et subventions et participations : nous serions relativement stables à 1,07 % pour 1 970 000 €.
- Les autres recettes d'exploitation : 695 000 € à 1,45 %.

Ce qui nous donnerait des totaux de recettes de fonctionnement à l'échelle de ce rapport d'orientation budgétaire à 9 758 000 € contre 9 630 000 € en 2024. Donc une augmentation modérée de l'ordre de 1,34 %.

Nous passons aux dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez globalement les différentes dépenses et sur l'histogramme vert, le poste « charges de personnel » qui vient progressivement prendre une part plus importante et vous verrez que le ratio « charges de personnel sur dépenses réelles totales », mécaniquement, augmente. Nous essayons de maîtriser nos dépenses, ce qu'évoquait Madame la Maire, mais parmi ces dépenses, il y en a une qui, notamment sous l'effet de certaines mesures, vient s'imposer à la collectivité. Regardons les différentes charges :

- Les charges de gestion : nous aurons un prévisionnel 2025 à 3 620 000 € contre 3 597 000 € l'année dernière, donc une évolution de l'ordre de 1,73 %.
- Les charges de personnel : vous voyez mécaniquement le gap que nous allons franchir puisque 4 944 000 € de charges prévisionnelles de personnel sont inscrits au chapitre 012,

contre 4,7 millions. Pratiquement presque 200 000 € quand même avec l'ensemble des mesures qui sont imposées, donc 3,7 %.

- Les charges financières : 140 000 €. Nous revenons en revanche à des charges financières un petit peu plus faibles que l'année dernière puisque les taux d'intérêt baissent. Nos prêts à taux variable subissent aussi cette variation de charges financières. Nous avons aussi des emprunts qui arrivent à terme. Donc nous avons une baisse de l'ordre de 10 % de nos charges financières en prévisionnel. Je tiens à préciser que nous sommes accompagnés en termes de gestion de la dette par un cabinet qui s'appelle Orféor et nous sommes en parfaite adéquation avec leurs préconisations et avec leurs simulations.
- Le total des dépenses à ce stade de la construction du ROB s'établit à 8 710 000 €, soit 2,61 % d'augmentation par rapport à 2024. Nous sommes vraiment, à ce stade-là, en mesure prudentielle. Nous sommes sur un BP ce qui doit nous permettre ensuite de réaliser toute l'année. Bien évidemment, au cours de l'année, nous aurons des ajustements via des DM ou des corrections en fonction d'aléas qui pourraient arriver.
- Les principales évolutions concernent les charges à caractère général et les autres charges de gestion. Nous prévoyons 1,73 % d'augmentation.
- Eau, pas d'augmentation. Mais par prudence, nous avons légèrement augmenté pour être sûrs d'être en capacité de répondre aux besoins.
- Électricité : baisse du kilowatt heure. Attention, sauf pour l'éclairage public. Là aussi, ce sont les aléas du fonctionnement des collectivités. La baisse du kilowatt heure : j'allais dire comme pour les particuliers, nous avons depuis février une baisse des dépenses d'énergie et notamment d'électricité, sauf pour l'éclairage public. Il y a deux mécanismes différents ce qui impacte assez fortement la Ville puisqu'à l'inverse sur l'éclairage public, il y a une hausse attendue.
- Par contre, sur le gaz, il y a une hausse de plus 9 %. Globalement, sur les fluides et la gestion de nos énergies, nous sommes plutôt sur une légère augmentation.
- Charges de personnel : je l'ai expliqué, je n'y reviens pas.
- Charges financières : un emprunt terminé fin 2024, mais un nouveau est souscrit. Nous sommes donc globalement sur une certaine stabilité. Et nous prévoyons en 2025, vous le verrez tout à l'heure, le recours à un nouvel emprunt pour financer l'ensemble de nos projets, de 1 million €.

Parmi les dépenses de fonctionnement, vous avez par chapitre les différents postes :

- Communications : on prévoit 38 500 €.
- Finances : 740 000 €.
- Ressources humaines : 305 000 €.
- État civil, cimetière : autour de 25 000 €.
- Police municipale : autour de 32 000 €.
- Services généraux : 120 000 €.
- Cap séniors : 30 000 €.
- Services techniques : 11 500 €. Ce sont les charges de gestion.
- Marché couvert : 51 300 €.
- Centre technique municipal : 1 223 301 €.
- La revitalisation : 82 660 €.
- Les sports : 315 000 €.
- L'animation : 72 000 €.
- Les affaires sociales : 28 800 €.
- Le musée : 74 000 €.
- La Micro-Folie : 7 500 €.
- La médiathèque : 43 000 €.
- Maintenance de l'horloge, rue de la Grosse Horloge : 300 €.
- École de musique : 12 650 €.

- Actions culturelles : 97 770 €.
- Et la salle de spectacle Eden : on prévoit aujourd'hui en gestion 350 000 €.

Ce qui nous donne un total prévisionnel à 3 659 718 € contre 3 600 000 € l'année dernière. Globalement, une relative maîtrise, là aussi à ce stade, des dépenses prévisionnelles par services.

Les investissements qui structurent la ville :

- En travaux de voirie : aujourd'hui en prévision à 540 000 € en dépenses, contre 557 000 € de recettes en restes à réaliser.
- Hôtel de ville : 8 000 €.
- Abbaye : 57 500 € avec des recettes de 95 000 € en restes à réaliser.
- Travaux bâtiments communaux divers : nous prévoyons une enveloppe de 100 000 €.
- Mobilier urbain, véhicules (fourgons et polybennes) et matériels : une enveloppe importante cette année est prévue, parce qu'il y a besoin de renouveler le parc de matériels, le parc de véhicules, notamment les polybennes qui arrivent en fin de vie et qui sont nécessaires. Il y a donc une priorité qui est donnée dans ce rapport d'orientation et dans le BP du mois prochain, pour 253 000 €.
- Travaux bâtiments sportifs : une enveloppe de l'ordre de 55 000 € essentiellement dédiée à la rénovation en prévisionnel des vestiaires du stade de Pellouaille qui est utilisé pour les entraînements de rugby notamment. C'est un équipement sportif qui vieillit et il est important de moderniser ces vestiaires.
- Quelques études au BMX pour lancer un projet de centre d'entraînement qui verra concrètement le jour plutôt en 2025-2026... 2026
- Refonte du musée : c'est le gros travail de l'AP/CP du musée avec 495 000 € prévus sur l'année 2025.
- Bordures de trottoirs : un programme récurrent, autour des 107 000 €. Je vous disais tout à l'heure entre 100 et 110 000 € par an dédiés au maintien des trottoirs et à l'embellissement de nos rues.
- Éclairage public : cette année, un petit peu moins : 4 500 €. Sachant qu'il y a un gros reste à réaliser de 59 000 €, donc il y aura quand même des travaux qui seront faits sur l'éclairage public.
- Réserves foncières : 330 000 €.
- Base nautique : 7 000 €.
- Des petits compléments autour du cimetière et puis notamment un projet important d'embellissement du cimetière et de végétalisation du cimetière pour 70 000 €.
- Bâtiments culturels divers : 3 000 € avec des restes à réaliser importants, donc il y aura quand même des travaux aussi.
- Acquisition de matériel sportif : 50 000 € avec tout un tas d'équipements nécessaires à la pratique d'activités sportives.
- Mises aux normes : nous avons toujours un budget chaque année : 4 000 €.
- Bâtiments canoë-kayak : la fin globalement de l'aménagement du centre pour 30 000 €.
- Environnement, propreté : 140 000 €. Des containers enterrés, des plantations, tout ce qui est autour du développement durable et de l'environnement. Là, nous pourrions flécher tout en « très favorable » dans le budget vert.
- La révision du P.L.U. : 15 000 €.
- La vidéoprotection : là aussi, progressivement la rénovation, le maintien et l'installation, notamment faubourg Taillebourg et quai Saint-Jacques, de nouvelles vidéoprotectons pour 45 000 €.
- Un programme important qui sera lancé en 2025 et qui permettra là aussi d'amener une cohabitation plus performante entre les différents utilisateurs de l'espace : un projet de liaisons douces et de pistes cyclables avec un budget prévisionnel de 300 000 €.

- Quelques continuités de travaux et d'études autour de l'immeuble à colombages pour la maison Bonnet : 20 000 €.
- Maison de Santé Pluridisciplinaire : nous allons avoir vraiment l'exécution des travaux et des différents projets de réaménagement de l'espace à moderniser pour 370 000 €.

Voilà pour les nouveautés. Vous avez les colonnes avec les restes à réaliser, mais ce serait assez lourd à expliquer ce soir en détail. Ce qui nous donne un total de l'ordre de 3 950 000 € de dépenses nouvelles. Et nous sommes en capacité aujourd'hui de dire que nous irons chercher des recettes à hauteur de 2 215 000 €.

Recettes d'investissement. Évolution sur les trois ans passés et puis budget 2025.

- Subventions d'investissement et cessions : nous prévoyons 2 215 000 €, je l'ai expliqué, avec 1 360 000 € de reports et 855 000 € de nouvelles subventions. Nous avons par habitude d'être assez prudents dans cette enveloppe « subventions nouvelles et attente de notifications ». Nous inscrivons au BP uniquement les dossiers de subventions pour lesquels nous sommes sûrs de recevoir la subvention. Et quand nous avons un doute, nous préférons ne pas l'inscrire, et l'inscrire en DM une fois que la notification est vraiment arrivée.
- FCTVA : nous sommes là aussi prudents, avec ce que je vous évoquais tout à l'heure par rapport au taux de FCTVA. Nous prévoyons 280 000 € au stade du ROB.
- Les autres ressources : 20 000 €.
- Les recettes d'ordre : 647 000 €.
- Nous retrouvons la souscription d'un emprunt de l'ordre de 1 million € pour financer les différentes dépenses que je vous évoquais tout à l'heure.
- Et un autofinancement de 823 114 €.

Ce qui nous donnerait quand même un BP – qui pourrait évoluer encore de quelques petits ajustements d'ici le mois prochain car encore en construction – autour des 5 millions € en recettes d'investissement.

En dépenses d'investissement, nous aurons bien évidemment le même montant au total car il faut que le budget soit équilibré. Vous retrouvez :

- Toutes les dépenses que je vous évoquais tout à l'heure pour 3 960 000 €.
- Un remboursement de la dette important : nous rembourserons 895 745 € de capital. Les charges financières sont dans le budget de fonctionnement. Dans le budget d'investissement, nous ne remboursons que le capital.
- Des dépenses d'ordre pour 130 000 €.

Donc un budget équilibré tant en dépenses d'investissement qu'en recettes. Un beau programme, encore une fois, d'investissement sur l'exercice 2025.

En termes de dette : quelles sont les perspectives d'analyse et de dynamique autour de la gestion de la dette ?

- Premier élément : nous avons souscrit une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole en début d'année, pour parfaire aux aléas des rentrées et des dépenses qui ne sont pas toujours linéaires et qui, parfois, nous demandent d'avoir une souscription à une ligne de trésorerie. Ce n'est pas pour cela que nous allons aller tous les mois chercher les 750 000 €. Nous avons donc ouvert auprès du Crédit Agricole une ligne de 750 000 € en début d'année, pour parfaire aussi aux aléas que nous amène le versement des subventions qui arrivent au fil de l'eau en fonction de la réalisation des travaux et qui se font parfois un peu attendre et nécessitent d'avoir recours à une trésorerie bancaire.

- L'emprunt de l'AFL, l'Agence France Locale à laquelle nous avons adhéré depuis un an. Nous n'aurons pas d'échéance en capital en 2025, mais uniquement des intérêts. Depuis trois ans nous essayons en fait de lisser notre extinction de la dette. C'est technique, mais nous avons un profil de dette qui chutait fortement, mais pas avant 2027-2028. Donc nous avons retravaillé notre dette avec l'appui du cabinet Orféor, pour avoir un profil de dette qui s'adoucisse tranquillement et qui nous permette quand même sur les années 24-25-26 d'avoir capacité à aller chercher un emprunt et à financer nos projets. Cela permet surtout de ne pas avoir d'à-coups, c'est plutôt cohérent. En 2025, nous envisageons d'emprunter 1 million €. Nous solliciterons bien évidemment le concours de l'ensemble des partenaires bancaires avec qui nous avons l'habitude de travailler. Et nous regarderons ensuite les éléments. Nous verrons quand nous lancerons la consultation, en fonction un petit peu de l'évolution des taux et des tendances. L'objectif est de ne pas placer d'échéance sur l'exercice, et de tirer l'emprunt le plus tard possible sur l'année 2025. Nous regarderons tout ceci au regard un, de l'exigence de l'exécution budgétaire et deux, de la situation aussi de taux que nous analyserons au quotidien.

En termes de gestion de la dette, nous retrouvons un tableau sur les trois ans réalisés, et la quatrième année le prévisionnel :

- Emprunt contracté prévu : 1 million. Vous voyez, ça répond un petit peu à la question d'Arthur tout à l'heure, nous sommes désormais sur quelque chose d'assez classique, autour de 1 million d'emprunt ce qui correspond à notre capacité de désendettement.
- Intérêts de la dette : 148 000 €. Là, nous retrouvons quelque chose d'un petit peu hybride entre 2023 et 2024. Mais quand je vous disais que nous avons bénéficié pendant quelques années de taux très intéressants, vous voyez en 2022, nous avons moins de 100 000 € de frais financiers. Nous étions dans une époque où les taux directeurs étaient très faibles. Nous avons même eu des taux négatifs à un moment donné. En termes de taux et de charges financières pour la Ville, c'était intéressant. En termes de dynamique économique, c'est un autre sujet. Sur 2025, au regard des projections, nous nous établissons à 148 000 €.
- Le capital remboursé : je vous en ai déjà parlé, près de 900 000 €, qui baisse lui aussi de 3,69 %.
- Une annuité globale, intérêts plus capital, de 1 044 000 €, soit moins 4,57 %.
- Et si nous exécutons le budget tel qu'il est présenté dans ce ROB-là, nous aurons un capital restant dû au 31 décembre de 5 818 000 €. Donc, forcément, enfin naturellement, une légère augmentation de 1,82 %.

J'ai expliqué globalement, en décrivant le tableau, ces éléments :

- Baisse d'annuité en 2025.
- Encours qui se maintient autour de 5,8 millions.
- Et un creux d'annuité qui a commencé à être exploité avec un profil à la carte avec 1 million € reprofilé.

Quelque chose qui est important, ce sont les épargnes. Nous l'avons évoqué tout à l'heure dans le cadre du CFU, mais maintenant nous sommes dans le cadre du ROB. Comment vont se comporter globalement notre épargne et notre capacité à générer cet oxygène nécessaire à la couverture de nos besoins :

- Recettes réelles pour 2025 : 9 759 000 € en prévisionnel.
- Dépenses : 8 710 000 €.
- Ce qui nous donnerait une épargne brute de 1 050 000 €. Je vous fais grâce de toutes les précisions de centimes. Et donc un taux d'épargne brute qui se maintiendrait globalement autour des 10,75 %, soit autour des 11 %, relativement sécurisé aussi.

Nous abordons désormais la capacité à rembourser la dette :

- Un amortissement de la dette à 895 000 €.
- Ce qui nous donne une épargne nette à 154 000 €.
- Et quand nous comparons l'épargne brute prévisionnelle à l'encours de 5 818 000 €, qui sera celui de la Ville en 2025, nous sommes autour des 5,54 années de capacité de la Ville à rembourser sa dette. Encore une fois en dessous des 6 ans. Nous maintenons donc le cap et nous sommes cohérents par rapport à notre politique de stabilité d'endettement.

Nous présentons maintenant en termes de projection, et vous l'avez aussi en termes de réalisé 2022-2024, quelques ratios importants qui permettent là aussi de se situer par rapport à des collectivités de même taille, de même strate :

- Notamment la fiscalité directe, par exemple. Vous voyez que nous sommes sur 777 € par habitant.
- La dotation globale de fonctionnement : nous sommes à 220 €. Globalement, nous sommes dans une tendance assez constante depuis quatre ans.
- Les dépenses d'équipement par habitant : 543 €. La preuve que globalement la Ville investit pour conforter les infrastructures, les équipements et donc le bien-vivre à Saint-Jean-d'Angély puisque nous sommes sur un montant quand même assez conséquent de 550 € depuis maintenant deux ans.
- Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement : le taux que je vous ai présenté tout à l'heure. Et là vous voyez mécaniquement la traduction de l'augmentation des différents taux à laquelle sont soumis les salaires des agents. Nous toucherons presque le 57 % de dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : 40 %, donc un vrai effort chaque année de dépenses d'équipement.
- La dette par habitant : autour des 800 € par habitant à échéance 2025.
- L'encours de la dette par rapport aux recettes : 60 %.

Voilà pour ce qui concerne les grandes tendances du ROB. Tout ceci, bien évidemment, vous sera présenté beaucoup plus en détails le mois prochain dans le cadre du budget prévisionnel. Encore une fois, le ROB c'est la trajectoire qui nous a permis et qui nous permet d'aller chercher la construction du BP.

Même exercice sur le BP annexe Eden :

- En prévisionnel sur l'Eden : nous avons un investissement avec la reprise du résultat : 69 000 €.
- Des restes à réaliser : 7 150 €.
- Les prévisions que nous affectons à l'Eden sont des dépenses à hauteur de 271 000 €.
- Et des recettes bien évidemment du même montant sur l'investissement.
- Les dépenses s'établiraient autour de 493 850 € avec notamment 385 000 € à ce stade du ROB de subvention d'équilibre qui serait versée du budget principal vers le budget annexe Eden pour assurer l'équilibre de ce budget de la salle de spectacle.

En ce qui concerne l'assainissement :

- En investissement :
 - Reprise des résultats : 42 000 €.
 - Reprise des restes à réaliser : 4 105 €.
 - En prévision sur l'exercice, en dépenses d'investissement : 241 000 €.
 - Et en recettes : 241 000 € également.

- Sur le fonctionnement :
 - Reprise du résultat : 60 000 €.
 - En dépenses prévisionnelles : 397 000 €.

Le budget annexe transport :

- En reprise du résultat : 712,50 € en investissement.
- En prévision de dépenses : pour l'instant nous n'en avons pas beaucoup : 855 € et 855 € en recettes puisque les sections d'investissement doivent être équilibrées, bien évidemment.
- En fonctionnement : des dépenses à hauteur de 65 143 €, dont 62 000 € de subvention d'équilibre, qui ensuite permettent d'équilibrer la section.

Le budget annexe réseau de chaleur bois :

- Reprise des résultats en investissement : ce ne sont que des restes à réaliser pour 44 469 €.
- A ce stade, des prévisions d'investissement à 570 000 €, tant en dépenses qu'en recettes. Nous verrons comment avance ce projet et comment il se structure, et nous apporterons les décisions modificatives nécessaires à ce budget au fur et à mesure de l'année. Et pour le fonctionnement, nous avons mis juste quelques dotations pour les dépenses de 10 €.

En termes de prévisions globales à ce stade de la construction budgétaire, vous avez un tableau récapitulatif de tous les budgets « Consolidé 2025 » que j'ai évoqués ce soir, en fonctionnement et en investissement :

- En fonctionnement, vous retrouvez les éléments proposés tout à l'heure :
 - Pour le budget principal : 9 791 000 € de dépenses.
 - Pour le transport : 65 000 € de dépenses.
 - Pour l'assainissement : 397 000 €.
 - Pour la salle de spectacle Eden : 493 000 €.
 - Et les recettes sont globalement équilibrées aussi, pour avoir des budgets qui s'équilibrent.
- En investissement :
 - Pour le budget principal, nous sommes à 4 985 000 €.
 - Pour le budget transport, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes à 855,30 € des deux côtés, en dépenses et recettes.
 - Pour l'assainissement : un budget d'investissement qui s'établit à 241 777 €.
 - Pour la salle de spectacle Eden : 271 000 €.
 - Pour le réseau de chaleur : en cours de lancement, je ne répète pas ce que je viens de dire à l'instant.

Voilà pour le projet et le document de rapport d'orientation budgétaire 2025 ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation détaillée du rapport d'orientation budgétaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport d'orientation budgétaire 2025 est adopté. Merci encore une fois, Matthieu.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Nous allons maintenant passer à la partie du Conseil municipal qui relève de la mise en œuvre du projet 2020-2026, et une délibération très importante qui va être présentée par Cyril CHAPPET en l'absence de Jean MOUTARDE, qui concerne l'approbation de la modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable. Monsieur CHAPPET ».

D6 - Site Patrimonial Remarquable - Approbation de la modification du règlement

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération n° D11 du 25 janvier 2024, le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Il ressortait en effet de plus de 10 années de pratique du règlement du SPR, qu'il était nécessaire d'adapter les règles applicables à cette zone (site de l'ancienne caserne Voyer, modalités de prise en compte de diverses techniques bâtementaires telles que l'isolation par l'extérieur, pompes à chaleur, installations photovoltaïques ou encore précision de certaines règles pour faciliter l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, etc.).

Cette procédure de modification est fondée sur l'article 112 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite loi LCAP, en vertu duquel le règlement de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou de la ZPPAUP peut être modifié lorsqu'il n'est pas porté atteinte à ses dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti et des espaces.

La procédure de modification est arrivée à son terme après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, de la commission locale du SPR et du représentant de l'État et enquête publique menée du 4 novembre au 9 décembre 2024. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.631-3 et D.631-5,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.123-16,

Vu la loi n° 2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, et notamment son article 112,

Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu la délibération du 25 janvier 2024 relative à la modification n° 1 du règlement de la ZPPAUP,

Vu la délibération du 25 janvier relative à la création de la Commission Locale pour le Secteur Patrimonial Remarquable (CLSPR),

Vu l'article 112 de la loi LCAP,

Vu la réunion de la CLSPR du 22 mai 2024 ayant pour objet l'installation de la commission et validation du règlement,

Vu la réunion de la CLSPR du 6 septembre 2024 approuvant le principe de la modification du règlement de la ZPPAUP et des correctifs proposés,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre 2024 au 9 décembre 2024,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émettant un avis favorable,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France en date du 15 janvier 2025,

Vu l'accord du Préfet de Région en date du 4 février 2025,

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de modification du règlement de la ZPPAUP de Saint-Jean-d'Angély devenue Site Patrimonial Remarquable.

M. CHAPPET : « Effectivement, l'importance de cette approbation avait déjà été soulevée lors de la présentation en janvier 2024, lorsque le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure de modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable, le SPR, qui prend le relais de la ZPPAUP, la Zone de Protection Patrimoniale Architecturale Urbanistique et Paysagère, depuis la loi de 2016, la loi LCAP.

L'objet de ces modifications est d'une part par rapport à la proposition d'un projet d'aménagement sur un site bien précis du côté de la caserne Voyer, mais également à la demande des services de l'État d'adapter notre règlement par rapport à l'évolution et la prise en considération de la loi LCAP de 2016 ; mais également au regard de ce que rencontre effectivement l'Architecte des bâtiments de France, des demandes de plus en plus pressantes en ce qui concerne l'adaptation du règlement par rapport aux énergies renouvelables, et en particulier tout ce qui concerne les techniques bâtimentaires, l'isolation par l'extérieur, les pompes à chaleur, les installations photovoltaïques. Et c'est à sa demande que nous avons travaillé à l'évolution de notre règlement.

Il y avait aussi à évoquer la question des portes de garage, qui nous avait déjà préoccupés. Et également de supprimer les dispositions qui étaient intégrées dans l'ancien règlement concernant les enseignes ; sachant que la Ville de Saint-Jean-d'Angély est désormais dotée d'un Règlement local de publicité, un RLP, qui est actuellement en vigueur, qui est un document à part et qui n'a donc plus à figurer à l'intérieur du règlement de la ZPPAUP, de ce SPR.

La procédure a été engagée avec les différents services. Nous avons, pour cela, mis en place, souvenez-vous-en, la Commission locale du secteur patrimoine remarquable, qui a été installée et consultée par rapport à la proposition de modification du règlement. La Commission locale avait émis un avis favorable à la proposition le 6 septembre 2024. Ce qui permettait l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre au 9 décembre 2024. L'enquête s'étant déroulée à la suite des conclusions du rapport du commissaire enquêteur qui a émis un avis très favorable et qui ensuite a été transférée à l'Architecte des bâtiments de France qui, lui-même, a donné un avis favorable en date du 15 janvier 2025. Il ne restait plus que la signature du Préfet de Région, qui a donné son avis favorable à son tour le 4 février 2025.

Il est donc proposé au Conseil municipal de faire de même, de donner un avis favorable et d'approuver le projet de modification du règlement de la ZPPAUP de Saint-Jean-d'Angély devenue Site Patrimonial Remarquable, le SPR ».

Mme la Maire : « Une excellente nouvelle pour les projets de la Ville, notamment le projet thermal. Y a-t-il des demandes de précisions ? Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Je tiens très solennellement à remercier Madame la Sous-préfète pour l'accompagnement attentif qu'elle nous a prodigué tout au long de cette démarche de modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable, et qui nous a permis cette issue très positive. Je remercie le Préfet de Région aussi de sa célérité.

Nous allons maintenant passer à la partie des dossiers thématiques. Et je passe à nouveau la parole à Monsieur CHAPPET pour la programmation 2025 de la médiathèque municipale ».

D7 - Médiathèque municipale - Programmation 2025

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Service culturel municipal majeur, la médiathèque de Saint-Jean-d'Angély a accueilli 36 038 lecteurs et participants aux nombreuses activités qu'elle a proposées au cours de l'année 2024. La fréquentation de l'établissement est ainsi à son apogée.

En 2024 encore, la rédaction du Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social a donné lieu à des échanges fructueux et permis de définir quatre lignes directrices qui seront mises en œuvre dans les cinq années à venir.

Plus généralement, le service poursuit ses missions d'accessibilité à tous de la lecture et de la connaissance à travers une programmation 2025 toujours aussi riche et pluridisciplinaire.

ÉVÈNEMENTS NATIONAUX

Dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie qui aura lieu du 15 au 23 mars, la médiathèque accueillera la Compagnie Le Tapis Volant pour une lecture bilingue (Français/Persan) de cinq fables adaptées par Jean de la Fontaine. Dans un second temps, l'équipe valorisera le panache à la française lors d'une soirée spéciale inspirée des œuvres de grands auteurs classiques.

Du 21 au 25 mai, lors de la Fête de la Nature, la médiathèque proposera des animations sur le thème des cabanes, en lien avec les services culture et animation de la Ville.

La Fête de la musique sera l'occasion d'accueillir le groupe local Hollywood Bazar. Unique, son concert mêlera performance live et quiz musical.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, la médiathèque organisera des visites et des ateliers qui s'inscriront dans la programmation définie à l'échelle de la commune.

Enfin, l'institution s'intégrera aux actions proposées lors d'Octobre rose.

ACTIONS CULTURELLES

La médiathèque accueillera plusieurs écrivains tout au long de l'année, pour venir à la rencontre des lecteurs. L'auteur de romans pour adultes et grands adolescents Julien Dufresne-Lamy sera notamment invité au printemps pour une rencontre en partenariat avec le lycée Louis-Audouin-Dubreuil. D'autres écrivains y viendront en octobre pour le festival des littératures européennes de Cognac et en janvier 2026 pour la remise du Prix du 1^{er} roman 2025.

Dans le cadre du déploiement du PCSES, l'établissement établit un partenariat avec l'Espace Mendès France de Poitiers pour la réalisation d'ateliers scientifiques à destination des enfants et adolescents.

La médiathèque diffuse par ailleurs chaque année des spectacles pour la jeunesse et la petite enfance. En 2025, ce sera à nouveau le cas, au moment du festival lecture et petite enfance coordonné par le Département de la Charente-Maritime en juin, ou lors des festivités de Noël. En juillet et août, les cours extérieures de l'Abbaye royale seront à nouveau investies pour des heures du conte en plein air et une nouvelle édition de « Respire et Lire ».

La médiathèque participe en outre au programme d'éducation artistique et culturelle pluriannuel « Graines d'artistes » initié par le Pôle culture de la Ville. Celui-ci s'adresse aux élèves angériens et des Vals de Saintonge et invite chaque année trois artistes pour des visites patrimoniales, des ateliers de création et un festival de restitution.

Enfin, l'institution propose un « Atelier bébés lecteurs » en direction des tout-petits (0-3 ans) au sein du multi-accueil « Croque Soleil » de Saint-Jean-d'Angély, qui relève de Vals de Saintonge Communauté.

Le budget nécessaire à l'ensemble des activités de ce programme sera inscrit au Budget Primitif 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'activités 2025 de la médiathèque ;
- d'approuver la prise en charge par la Ville du Prix du 1^{er} roman 2025 selon les modalités suivantes : transport et hébergement de l'auteur, enveloppe de 400 euros versée à l'auteur lauréat à titre de prix,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ces actions et partenariats.

M. CHAPPET : « Lors du dernier Conseil, nous avons présenté la programmation 2025 du musée des Cordeliers. Ce soir, nous présentons celui d'un autre équipement majeur de la ville de Saint-Jean-d'Angély, à savoir la médiathèque municipale. Élément majeur, puisque nous constatons un peu moins de 40 000 personnes, usagers qui se sont présentés à la médiathèque, soit en tant que lecteurs, soit en tant que participants aux nombreuses activités qui sont proposées au cours de l'année 2024.

L'année 2024 a été marquée par la rédaction du Projet culturel et scientifique, éducatif et social par le comité de pilotage et par l'équipe de la médiathèque, j'en parlerai dans la délibération suivante de manière plus approfondie. Et toutes les missions d'accessibilité à tous à la lecture et la connaissance, à travers la programmation 2025 qui vous est présentée toujours aussi riche et pluridisciplinaire.

En ce qui concerne la participation de la médiathèque dans le cadre d'événements nationaux, nous avons la Semaine de la langue française et de la francophonie du 15 au 23 mars avec différentes manifestations.

Ensuite nous participerons à la Fête de la nature. C'est une rencontre désormais rituelle avec les autres services de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, du 21 au 25 mai.

La Fête de la musique sera également l'occasion d'accueillir un groupe local Hollywood Bazar, qui était intervenu dans le cadre du dispositif Graines d'artistes, et qui joue régulièrement dans le territoire et commence à être extrêmement réputé.

La médiathèque participera également aux Journées européennes du patrimoine, ainsi qu'aux actions menées dans le cadre d'Octobre Rose.

Pour ce qui concerne les actions culturelles, la médiathèque accueillera bien entendu plusieurs écrivains, comme Julien DUFRESNE-LAMY, en lien avec le lycée Audouin-Dubreuil. D'autres écrivains viendront en octobre dans le cadre du Festival des littératures européennes de Cognac, et en janvier 2026 pour la remise du prochain prix du Premier roman 2025.

Dans le cadre du Projet scientifique, enfin Projet culturel, scientifique, éducatif et social, nous avons mis l'accent sur une orientation forte, c'est la culture scientifique ; et un partenariat s'est établi avec l'Espace Mendès France, et d'ailleurs cela s'est déroulé aujourd'hui même dans le cadre d'ateliers scientifiques. Cela permet à ce moment-là de réaliser des ateliers à destination des enfants et des adolescents et de travailler sur la notion de culture scientifique et de faits scientifiques.

La médiathèque diffuse chaque année des spectacles pour la jeunesse et la petite enfance, en lien avec le Département de la Charente-Maritime, ou au moment des fêtes de Noël.

En juillet et août, les cours extérieures de l'Abbaye royale seront à nouveau investies avec Respire et lire, le dispositif en plein air qui permet d'accueillir dans un autre cadre, les usagers et ceux qui ne fréquentent pas habituellement la médiathèque.

Participation au Programme éducatif, artistique et culturel, le PEAC Graines d'artistes, dont je vous invite à voir la restitution le 27 mars pour ce qui concerne l'année scolaire en cours. C'est l'occasion de voir le travail qui est mené par les scolaires avec les différents artistes invités.

Et enfin, l'institution la médiathèque propose un « atelier bébés lecteurs » en direction des tout-petits, des 0-3 ans, avec la crèche multi-accueil Croque Soleil de Vals de Saintonge Communauté.

Bien entendu, le budget nécessaire à l'ensemble de ces activités sera inscrit au budget primitif 2025.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme d'activités 2025 de la médiathèque.
- d'approuver la prise en charge par la Ville du prix du Premier roman 2025 selon les modalités suivantes : transport, hébergement de l'auteur, enveloppe de 400 € versée au lauréat à titre de prix, ce qui évitera de faire une délibération spécifique comme ça a été le cas la dernière fois.
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant légal à signer tous documents afférents à ces actions et partenariats ».

Mme la Maire : « Merci. Y a-t-il des questions concernant ce programme de la médiathèque municipale, qui est effectivement un lieu très apprécié non seulement des Angériens, mais également des habitants des Vals de Saintonge, que je salue pour son dynamisme et la multiplicité des actions et des activités qui sont proposées au sein de cette médiathèque, des rencontres, des spectacles, qui vont de l'atelier tricot qui nous fait des œuvres d'art tout à fait originales, aux ateliers manuels, enfin aux rencontres dans le cadre du prix du Premier roman qui mobilise beaucoup d'Angériens. Il y a, encore une fois, le souci de la diversité pour que chacun y trouve son compte. Et toujours un accueil très chaleureux et un conseil de lecture, et la possibilité d'emprunter des disques, des DVD. C'est vraiment un lieu très important pour notre ville.

S'il n'y a pas de question, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Je passe maintenant à la délibération suivante N° 8 qui concerne également la médiathèque municipale puisqu'il s'agit cette fois de vous proposer le projet culturel, scientifique, éducatif et social 2025-2030. Monsieur CHAPPET ».

D8 - Médiathèque municipale Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social 2025-2030

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Au regard du Code général des collectivités territoriales et notamment ses dispositions relatives aux établissements publics de lecture publique, de la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la modernisation du service public de la lecture, ainsi que de la nécessité pour toute médiathèque, depuis le 1^{er} janvier 2011, de disposer d'un Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) pour solliciter des subventions de l'État, la médiathèque municipale de Saint-Jean-d'Angély s'est engagée au printemps 2023 dans un travail de réflexion afin de définir ses missions actuelles et ses orientations stratégiques pour la période 2025-2030.

Équipement culturel essentiel à la transmission des savoirs, à la promotion de la lecture publique et à l'accès à la culture pour tous, la médiathèque de Saint-Jean-d'Angély est également un lieu de vie sociale, de partage et de rencontre autour de thématiques pluridisciplinaires. Son PCSES présenté en annexe dresse un état des lieux de son fonctionnement et de son cadre d'action en matière de politique documentaire, d'animation, d'éducation artistique et culturelle et d'inclusion sociale.

Au regard de l'environnement dans lequel la médiathèque s'inscrit et de la typologie des publics qu'elle reçoit et souhaite accueillir d'une part, et répondant à la volonté municipale d'encourager la participation citoyenne et de renforcer l'attractivité du territoire d'autre part, quatre axes ont été choisis pour guider les directions qu'elle privilégiera dans les cinq prochaines années :

- la dimension sociale, avec la poursuite des collaborations déjà établies et la multiplication d'actions hors-les-murs ;
- le volet numérique, avec de nouvelles propositions en matière d'innovation pédagogique et d'accès sécurisé des publics aux ressources numériques ;
- la culture scientifique, avec des partenariats à établir précisément pour les jeunes et les publics éloignés, notamment avec l'Espace Mendès-France de Poitiers ;
- l'accessibilité à tous du lieu, avec une signalétique et un accès physique à repenser en faveur des publics empêchés et en situation de handicap.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le PCSES de la médiathèque ci-joint en annexe ;
- de charger la direction de la médiathèque de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce PCSES et d'en assurer l'évaluation régulière ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce projet.

M. CHAPPET : « Depuis de nombreuses années, les différentes médiathèques doivent disposer d'un Projet culturel, scientifique, éducatif et social, le PCSES, qui permet de solliciter des subventions d'État et d'avoir une reconnaissance également en termes d'activités pour la médiathèque.

La démarche a été engagée au cours de l'année 2024, comme je l'évoquais tout à l'heure. Il y avait un comité de pilotage qui a été établi, qui était composé du conseiller livre de la D.R.A.C., donc le ministère de la Culture, de la directrice de la médiathèque départementale, de la directrice des affaires culturelles de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, et d'élus ; chacun avec ses compétences a apporté sa réflexion en ce qui concerne les orientations sur les différentes thématiques.

Sur le volet scientifique, c'est notre collègue Denis PETONNET qui a travaillé avec nous ; sur le volet social, c'est Jocelyne PELETTE ; sur le volet éducatif, Mathilde MAINGUENAUD qui a travaillé activement ; et j'ai de mon côté, sur le volet culturel, travaillé sur ce projet.

L'animation et la rédaction du projet ont été réalisées par Mireille BROSSARD qui était en charge de la médiathèque municipale jusqu'en novembre.

Pour ce qui concerne les orientations, quatre axes ont été définis :

- Le premier sur la dimension sociale. Les différents items sont développés dans le programme. Ils sont présentés ici. Il y en a que nous pouvons mettre en avant, par exemple, mettre en place des espaces propices aux échanges, à l'écoute. Effectivement, la dimension d'échanges est extrêmement importante puisque la médiathèque accueille véritablement différents publics, différentes catégories sociales et cela permet d'être un lieu ressource pour certains et un accès en même temps à la lecture et à la culture.
- Le volet suivant, c'est le volet numérique avec de nouvelles propositions en matière d'innovation pédagogique et d'accès sécurisé des publics aux ressources numériques. Nous avons désigné un référent numérique qui sera l'interlocuteur sur ces questions-là au sein de la médiathèque. La numérisation du fonds patrimonial est un chantier déjà entamé, mais qui suivra son cours sur cinq ans, de 2025 à 2030. Ce sont des lignes de perspective qui sont tracées et que nous allons nous attacher à suivre.

- Troisième axe : la culture scientifique, et j'insisterai plus particulièrement sur ce point-là, puisque nous avons été, Madame la Maire et moi, surpris par le résultat d'une étude menée par la Fondation Jean Jaurès, sur l'absence de culture scientifique chez les jeunes actuellement. Il y a une nécessité de travailler à faire en sorte que le raisonnement scientifique devienne une logique dès le départ et que nous soyons amenés non pas à croire ce qu'il y a sur les réseaux sociaux, mais à faire nous-mêmes les recherches afin que nous puissions confronter les idées et les connaissances sur des faits qui sont avérés. Pour cela, différentes propositions sont posées. La première s'est concrétisée aujourd'hui avec l'Espace Mendès France. Mais il y aura également un lien avec l'association angevine Sciences Océan Jeunesse qui travaille aussi à la mise en place d'ateliers scientifiques.
- Quatrième axe : l'accessibilité à tous. Le réaménagement de l'entrée du public qui, là aussi, est effectif et il y a encore du travail à finaliser. Différencier les différents espaces par rapport à l'espace jeunesse, que ce soit plus coloré, que nous puissions bien voir où se trouvent les différents lieux. Et puis l'évolution d'horaires, la mise en place d'une charte d'accueil. Plein de propositions en ce qui concerne une meilleure qualité de service et un meilleur accueil pour la médiathèque, tout cela avec un projet culturel ambitieux, tel que celui qui vous a été présenté pour l'année 2025. Ce projet s'établit sur les années 2025-2030.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le PCSES de la médiathèque qui était joint en annexe ;
- de charger la direction de la médiathèque de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de ce programme et d'en assurer l'évaluation régulière ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant légal à signer tous documents afférents à ce projet ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup, Monsieur CHAPPET, pour ce travail collégial et riche. Notre ambition est effectivement de permettre à tous d'accéder à la culture sous quelque forme que ce soit. J'ai été très touchée hier, puisque j'ai reçu les responsables du G.R.E.T.A. de Saintonge, qui interviennent désormais sur Saint-Jean-d'Angély et les Vals de Saintonge pour ce qui concerne la formation aux savoirs de base des demandeurs d'emploi, et qui souhaitent accompagner les stagiaires vers l'offre culturelle de la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Cyril CHAPPET va entrer en contact avec l'équipe du G.R.E.T.A. à ce sujet. Je trouve que c'est une démarche très positive.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention concernant ce projet ? Je n'en vois pas. Je mets donc cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « La délibération N° 9 concerne un concert du dimanche 18 mai 2025. Je passe la parole à Monsieur CHAPPET ».

D9 - « SUNRISE MASS », concert du dimanche 18 mai 2025 Convention de partenariat avec l'association Pizzicati

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des animations 2025, une convention de partenariat avec l'association Pizzicati du Bouscat et la Ville de Saint-Jean-d'Angély est proposée afin d'accueillir un concert de musique classique, « Sunrise Mass » de Ola GJEILO, ainsi que des chants africains, le dimanche 18 mai 2025 à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Afin de faciliter spécifiquement la diffusion de musique classique jouée par le chœur Pizzicati et un ensemble de flûtes et clarinettes à Saint-Jean-d'Angély, cette convention prévoit que :

- l'association Pizzicati finance le coût du concert, les frais de déplacement des musiciens et des choristes, la communication, l'assurance et les droits de SACEM ;
- l'association Pizzicati assure la logistique technique du concert ainsi que la vente des billets d'entrée ;
- la Ville de Saint-Jean-d'Angély prend en charge la différence entre le montant forfaitaire du spectacle (3 840 € TTC) et le produit des recettes de billetterie si les recettes TTC de billetterie ne permettent pas d'atteindre le coût forfaitaire du spectacle.

Le budget nécessaire au financement de cette différence sera inscrit au Budget Primitif 2025.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Pizzicati ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

M. CHAPPET : « L'année dernière, nous avons accueilli l'association Pizzicati qui avait interprété le requiem de Mozart. Je rappelle que cet ensemble est dirigé par Pascal LACOMBE, qui est le directeur de l'école municipale de musique et que cet ensemble nous vient du Bouscat en Gironde. Puisque le concert précédent a eu un grand succès, la volonté a été de renouveler ce partenariat avec l'association Pizzicati au travers d'un nouveau concert qui aura lieu effectivement le dimanche 18 mai 2025 à l'église Saint-Jean-Baptiste à 17 heures. Ce sera un concert de musique classique Sunrise Mass de Ola Gjeilo, qui sera interprété avec également des chants africains.

Le montage qui vous est proposé et que nous avons l'habitude d'utiliser, est de permettre qu'un concert ait lieu, porté par l'association, et si effectivement il y a un déficit, la Ville prend en charge le delta manquant. La convention proposée à la suite de cette délibération précise que l'association Pizzicati finance le coût du concert, les frais de déplacement des musiciens et des choristes, la communication, l'assurance et les droits de S.A.C.E.M. L'association assure la logistique technique du concert ainsi que la vente des billets d'entrée. La Ville de Saint-Jean-d'Angély prend en charge la différence entre le montant forfaitaire du spectacle qui est évalué à 3 840 € TTC, et le produit des recettes de billetterie si les recettes TTC de billetterie ne permettent pas d'atteindre le coût forfaitaire du spectacle. C'est ce que nous faisons également avec les Eurochestreries et tout le monde s'y retrouve. D'ailleurs, la preuve, c'est qu'ils reviennent chaque année.

Le budget nécessaire au financement de cette différence sera inscrit au budget primitif 2025 et il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat, qui est jointe, avec l'association Pizzicati ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant légal à la signer ».

Mme la Maire : « Merci. Ce concert vise à enrichir l'offre de musique classique puisqu'il y a un public important à Saint-Jean-d'Angély pour la musique classique, donc ce sera une date de plus.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (25) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Délibération N° 10 : mise à disposition d'un local au profit de l'association culturelle Grand Écran qui, je crois, participe au succès de notre cinéma et que nous avons à cœur d'aider. Monsieur CHAPPET. »

D10 - Mise à disposition d'un local au profit de l'association culturelle Grand Écran

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Saint-Jean-d'Angély apporte son soutien à plus d'une vingtaine d'associations culturelles et artistiques angériennes par le biais de subventions et/ou d'aides indirectes consistant en la mise à disposition de locaux et éventuellement de matériels.

L'association Grand Écran, présidée par M. Charles Hubentz et promouvant l'art cinématographique et les activités du cinéma Cinévals de Saint-Jean-d'Angély, a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un local de stockage des affiches qu'elle préserve.

Le document annexé formalise la mise à disposition d'un local de 6 m² au sein du bâtiment municipal des Bénédictines et précise les obligations et devoirs de chacune des parties.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée par accord tacite des parties par période d'un an. Elle pourra être résiliée à tout moment par les parties pour motif d'intérêt général ou non-respect de l'une de ses clauses, sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un local en faveur de l'association Grand Écran ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

M. CHAPPET : « Effectivement, l'association Grand Écran non seulement promeut, à travers une programmation, le cinéma au sein de Cinévals, donc elle a effectivement toute sa place, mais participe aussi à des actions à travers la vente d'affiches collectionnées et collectées, et qui sont actuellement stockées à Cinévals.

Cinévals a besoin finalement des mètres carrés supplémentaires en termes de fonctionnement, et l'association Grand Écran nous a sollicités pour pouvoir bénéficier d'un local par la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Nous sommes tombés d'accord sur un local d'une surface de 6 m² qui est situé dans le bâtiment des Bénédictines.

Comme toute association culturelle qui bénéficie d'un local municipal, nous procédons à une convention d'occupation ainsi que nous l'avons fait avec l'ensemble des associations au cours de l'année précédente.

Il vous est proposé de mettre à disposition un local de 6 m². Cette convention sera renouvelée par l'accord tacite des parties par période d'un an et pourra être résiliée à tout moment par les parties pour des motifs d'intérêt général, de non-respect des clauses.

La mise à disposition de ce local représente une aide indirecte de 576 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de ce local en faveur de l'association Grand Écran, ci-jointe ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant légal à la signer ».

Mme la Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MARCH. »

M. MARCH : « Quel est le statut juridique de cette association ? »

Mme la Maire : « Monsieur CHAPPET ? »

M. CHAPPET : « C'est une association loi 1901. »

M. MARCH : « D'accord. »

M. CHAPPET : « Oui, oui. »

M. MARCH : « C'est tout, c'était ma question. »

M. CHAPPET : « Oui. Qui existe depuis une vingtaine d'années qui œuvre désormais à Cinévals. Elle a changé de nom et son activité s'est encore plus développée. »

Mme BAUBRI : « Si je peux me permettre d'ajouter... »

Mme la Maire : « Oui, Catherine. »

Mme BAUBRI : « Juste un commentaire qui me paraît important. Je fais partie de l'association. Le montant des recettes liées à la vente des affiches pour lesquelles il y a besoin d'un local de stockage est pratiquement intégralement utilisé pour financer des places de cinéma qui sont données aux Restos du cœur. Et je pense quand même que cela méritait d'être signalé ».

Mme la Maire : « Merci pour cette action de solidarité ».

S'il n'y a pas d'autre question, je vais passer aux voix. Catherine BAUBRI ne pourra pas voter puisqu'elle fait partie de l'association, ainsi que l'exige la loi. Pour les autres, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Mme Catherine BAUBRI, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : Catherine BAUBRI**

Mme la Maire : « Nous passons à l'avant-dernière délibération, la délibération N° 11 : acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 261, allée des Nymphéas, rapporteur Monsieur CHAPPET en l'absence de Monsieur Jean MOUTARDE. »

D11 - Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 261 - Allée des Nymphéas

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Commune de Saint-Jean d'Angély a été sollicitée par les propriétaires de la parcelle cadastrée section AC n° 261 sise au lieu-dit Petits Prés, allée des Nymphéas, située le long du plan d'eau.

L'emprise foncière de l'allée des Nymphéas sépare ladite parcelle en deux. C'est pourquoi, les propriétaires, à savoir Madame FOUGEROUD et Monsieur MARTIN, proposent à la commune d'acquérir ce terrain inutilisé, d'une superficie de 75 m², pour le montant d'un euro.

Au regard de la configuration de l'allée et de ce terrain, ainsi que de la zone naturelle avoisinante, il apparaît que cette acquisition permettrait aussi bien de pallier à l'anomalie foncière rencontrée que de maintenir un espace à la biodiversité reconnue.

Il est entendu que la commune prendra en charge tous les frais d'actes et de bornage nécessaires à cette transaction foncière.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à acheter la parcelle cadastrée section AC n° 261 d'une superficie de 75 m² pour un montant de 1 € ;
- de signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération.

M. CHAPPET : « Je pensais avoir terminé, mais non. L'allée des Nymphéas est la voie qui mène depuis l'avenue de Marennes jusqu'au centre Atlantys. C'est important puisqu'il y avait une emprise foncière de l'allée des Nymphéas qui sépare une parcelle en deux, donc la parcelle section AC n° 261 au lieu-dit les Petits prés, le long du plan d'eau. C'est pourquoi les propriétaires, à savoir Madame FOUGEROUD et Monsieur MARTIN, proposent à la commune d'acquérir ce terrain inutilisé d'une superficie de 75 m² pour le montant de 1 €.

Il y a un plan qui vous indique la situation de cette parcelle. Au regard de la configuration de l'allée et de ce terrain, ainsi que de la zone naturelle avoisinante, il apparaît que cette acquisition permettrait

aussi bien de pallier l'anomalie foncière rencontrée, que de maintenir un espace à la biodiversité reconnu.

Il est entendu que la commune prendra à sa charge tous les frais d'acte et de bornage nécessaires à cette transaction foncière.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à acheter la parcelle cadastrée section AC n° 261 d'une superficie de 75 m² pour un montant de 1 € ;
- de signer l'acte translatif de propriété et tous documents liés à cette opération ».

Mme la Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée et je vous remercie de m'autoriser à signer cet achat pour un montant de 1 € ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Dernière délibération du Conseil. Il s'agit de l'indemnisation d'un sinistre au titre de la responsabilité civile de la Ville, délibération N° 12. Et c'est Madame DEBARGE qui la présente. »

D12 - Responsabilité civile de la Ville - Indemnisation d'un sinistre

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Le 22 mars 2022, dans le cadre d'opérations de désherbage thermique menées par les services techniques municipaux, la façade bois du 44 avenue du Port, dont la propriétaire est assurée par la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires, a connu un début d'incendie.

Après expertise contradictoire, l'indemnité due au titre de la remise en état de la façade s'élève à 3 187,50 €, décomposée en :

- 2 067 € à verser à la MAPA au titre de l'indemnisation de son assurée déjà prise en charge par ses soins ;
- 1 120,50 € à verser à la propriétaire au titre de sa franchise et de la vétusté non encore recouvrée.

Au regard du montant et eu égard à l'importance de limiter les statistiques sinistres de la Ville dans le cadre de ses marchés d'assurance, il est proposé de procéder à l'indemnisation directe de ce sinistre à hauteur de 3 187,50 € à verser à la MAPA, cette dernière se chargeant de reverser sa part d'indemnisation à la propriétaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de décider d'indemniser le sinistre survenu 44 avenue du Port à Saint-Jean-d'Angély, le 22 mars 2022, à hauteur de 3 187,50 €, auprès de la MAPA, assureur de la propriétaire du bâtiment ;

- d'autoriser Madame la Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Mme DEBARGE : « Bonjour à tous. Le 22 mars 2022, dans le cadre d'opérations de désherbage thermique menées par les services techniques municipaux, la façade bois du 44 avenue du Port, dont la propriétaire est assurée par la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires, a connu un début d'incendie.

Après expertise contradictoire, l'indemnité due au titre de la remise en état de la façade s'élève à 3 187,50 €.

Au regard du montant et eu égard à l'importance de limiter les statistiques sinistres de la Ville dans le cadre de ses marchés d'assurance, il est proposé de procéder à l'indemnisation directe de ce sinistre à hauteur de 3 187,50 € à verser à la MAPA, cette dernière se chargeant de reverser sa part d'indemnisation à la propriétaire. Nous le faisons dans un contexte où les collectivités locales connaissent des difficultés croissantes à trouver un assureur et à pouvoir s'assurer. Il est préférable de gérer en direct ces petits litiges pour ne pas hypothéquer notre capacité future à trouver un assureur.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de décider d'indemniser le sinistre survenu 44 avenue du Port à Saint-Jean-d'Angély, le 22 mars 2022 à hauteur de 3 187,50 € auprès de la MAPA, assureur de la propriétaire du bâtiment ;
- d'autoriser Madame la Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cet effet ».

Mme la Maire : « Des questions ? Je n'en vois pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (24) :**

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Mme la Maire : « Nous en avons fini avec la partie des délibérations. Nous passons maintenant à la question orale de Monsieur Pierre-Michel MARCH, groupe politique Angériens en action. Comme Monsieur MARCH est arrivé récemment dans le Conseil municipal, je tiens à lui relire l'extrait du règlement intérieur qui a été adopté au Conseil municipal du 28 mai 2020 relatif aux questions orales. C'est l'article 5.

Je rappelle l'article L2121-19 du CGCT : « *Les Conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions.* »

En fait nous avons repris le règlement intérieur qui existait déjà à mon arrivée.

« Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général concernant l'activité de la commune et de ses services. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des Conseillers municipaux présents. » Ce qui n'est pas le cas. Donc Monsieur MARCH, nous allons vous lire la réponse et il n'y aura pas de débat qui suit cette réponse.

« Le texte des questions adressé à la Maire 48 heures au moins avant une séance du Conseil municipal, fait l'objet d'un accusé de réception ». Ce qui a été le cas cette fois-ci, vous nous avez envoyé la question en temps et en heure et nous vous avons accusé de la bonne réception de cette question.

« Lors de cette séance, la Maire ou l'adjoint délégué compétent répond aux questions posées oralement par les Conseillers municipaux. Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance. La durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total, répartie proportionnellement en fonction des groupes politiques dûment constitués. » Je ne vois aucune autre question. Je vais vous demander, Monsieur MARCH, de bien vouloir relire votre question et je demanderai à Madame DEBARGE d'y répondre ».

M. MARCH : « La question était la suivante : « Au vu des résultats obtenus et salués par Madame la Maire, qu'en est-il des « rumeurs » entre guillemets provenant de sources diverses, mais nombreuses, qui font état du remplacement et/ou de la rétrogradation du chef de la Police municipale recruté récemment ? » Je vous épargne les formules de politesse, elles sont inutiles ».

Mme la Maire : « Je reste très formelle. Je demande à Madame Myriam DEBARGE de répondre. »

Mme DEBARGE : « Monsieur MARCH, d'abord, vous parlez de rumeurs. Je pense que si vous aviez assisté aux différentes instances de concertation, dont, je vous rappelle, vous êtes membre élu, et durant lesquelles ce sujet a été évoqué, vous auriez certainement aujourd'hui un avis plus éclairé sur la complexité de la situation.

Pour en revenir à la Police municipale, effectivement une réorganisation est en cours, toujours dans le même souci d'efficacité et de proximité avec les Angériens. Cette réorganisation devrait aboutir au cours du second semestre de cette année. À l'issue de cette réorganisation, tous les policiers municipaux, y compris leur responsable, conserveront leur grade actuel. Et cette réorganisation n'aura aucune incidence sur leur rémunération.

Pour le public, si vous permettez, les missions et les priorités de la Police municipale, dont notamment la sécurité des points écoles et l'îlotage, restent inchangées.

C'est donc un processus de réorganisation interne, comme toutes les structures peuvent la rencontrer. Elle est menée sous la responsabilité de la collectivité en respectant les règles de concertation de la Fonction publique territoriale. Je pense que ce sujet, qui est purement interne, n'a pas à être évoqué plus longuement publiquement. Merci. »

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Il n'y a pas de débat. On m'a imposé la même règle quand j'étais moi-même dans l'opposition.

Le prochain Conseil municipal, qui sera consacré au budget primitif 2025, aura lieu le jeudi 3 avril à 19 heures. Je vous remercie chaleureusement de votre présence et vous dis à bientôt. »

Procès-verbal adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (23) lors de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2025 :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**La secrétaire de séance,
Marylène JAUNEAU**